

Rapport d'activité 1975



Centre National d'Art et de Culture
Georges Pompidou

Rapport d'activité 1975

Conseil d'administration

M. R. Bordaz
Président

M. B. Anthonioz
Chef du Service de la Création Artistique
Secrétariat d'Etat à la Culture

M. A. Bacquet
Directeur de l'Architecture, Secrétariat d'Etat à la Culture

M. M. Blancpain
Secrétaire Général, Alliance Française

M. J. Castarède
Directeur de l'Administration Générale
Secrétariat d'Etat à la Culture

M. G. Delaunay
Directeur, Centre National des Lettres

M. P. Deroche
Directeur du Budget
Ministère de l'Economie et des Finances

M. L. Finel
Conseiller de Paris

M. P.C. Krieg
Conseiller de Paris

M. J. Lescure
Président de l'Association des Cinémas d'Art et d'Essai

M. C. de la Malène
Président de la SEMAH

M. E. de Margerie
Directeur des Musées de France, Secrétariat d'Etat à la Culture

Mme J. de Ménil

M. J.-C. Parriaud
Directeur des Equipements, Ministère de l'Education Nationale

M. Le Rider
Administrateur Général, Bibliothèque Nationale

M. R. Tassin de Montaigu

M. J. Taulelle
Préfet de Paris

Ayant voix consultative :

M. P. Marty
Contrôleur Financier

M. J. Tamin
Agent comptable

Direction

M. Robert Bordaz, Conseiller d'Etat
Président

M. Sébastien Loste
Chargé de Mission

M. Claude Mollard
Secrétaire Général

M. André Darlot
Secrétaire Général à l'Aménagement et à la Construction

M. François Lombard
Chargé de Mission Etudes et Programmes

M. Blaise Gautier
Coordination des manifestations

Départements

M. Pontus Hulten
Directeur du Musée National d'Art Moderne

M. François Mathey
Directeur du Centre de Création Industrielle

M. Pierre Boulez
Directeur de l'Institut de Recherche
et de Coordination Acoustique/Musique

Organisme associé

M. Jean-Pierre Seguin
Directeur de la Bibliothèque Publique d'Information

Sommaire

- 7 Lettre-préface du Président
- 10 Présentation du Rapport
- 11 Première Partie
Le Centre Georges Pompidou (missions,
statut et organisation)
- 19 Deuxième Partie
La mission de construction
- 29 Troisième Partie
La mission de préfiguration
- 53 Quatrième Partie
L'activité administrative et financière
des services communs en 1975

« Je voudrais passionnément que Paris possède un centre culturel... qui soit à la fois musée et centre de création, où les arts plastiques voisinaient avec la musique, le cinéma, les livres, la recherche audiovisuelle... »

Georges Pompidou

Exaucer ce vœu du Président Pompidou est une tâche à la fois grandiose et difficile, grandiose parce que difficile.

Il s'agit en effet, grâce à la construction de ce Centre réellement polyvalent et interdisciplinaire, de réconcilier, de réunir des réalités que l'évolution historique a progressivement séparées dans un processus de diversification et de spécialisation.

Si à l'origine art, religion, magie ; créateurs et public ; musique et poésie ; architecture et sculpture ; sculpture et peinture... sont intimement liés, liés entre eux et avec la vie quotidienne des hommes, depuis lors, peu à peu, et dans tous ces domaines, à l'unité fait place l'éclatement et la diversité... Les Muses, jadis unies, ont définitivement pris leur indépendance ; les créateurs, jadis portés par un même élan que le peuple, se sont retirés dans leur tour d'ivoire qu'aujourd'hui ils préfèrent appeler « ghetto ». Le processus de la création, autrefois enraciné dans un fonds culturel partagé, devient pour un public réduit à la contemplation passive des œuvres, quelque chose d'impénétrable.

Que représente, face à l'art en « miettes » que nous a légué l'évolution historique, le Centre Georges Pompidou ?

Il est tout d'abord le signe d'une double prise de conscience. D'une part, prise de conscience de l'évolution des moyens employés par les arts différents qui ont souvent abouti à l'utilisation de langages, de méthodes communs : techniques audio-visuelles ou informatiques ; recherches formelles ou systématisations abstraites. D'autre part, prise de conscience également du sérieux d'une réflexion concordante menée par les créateurs qui redécouvrent, dans un effort de dépassement continu des limites, l'unité enfouie de leurs disciplines éclatées.

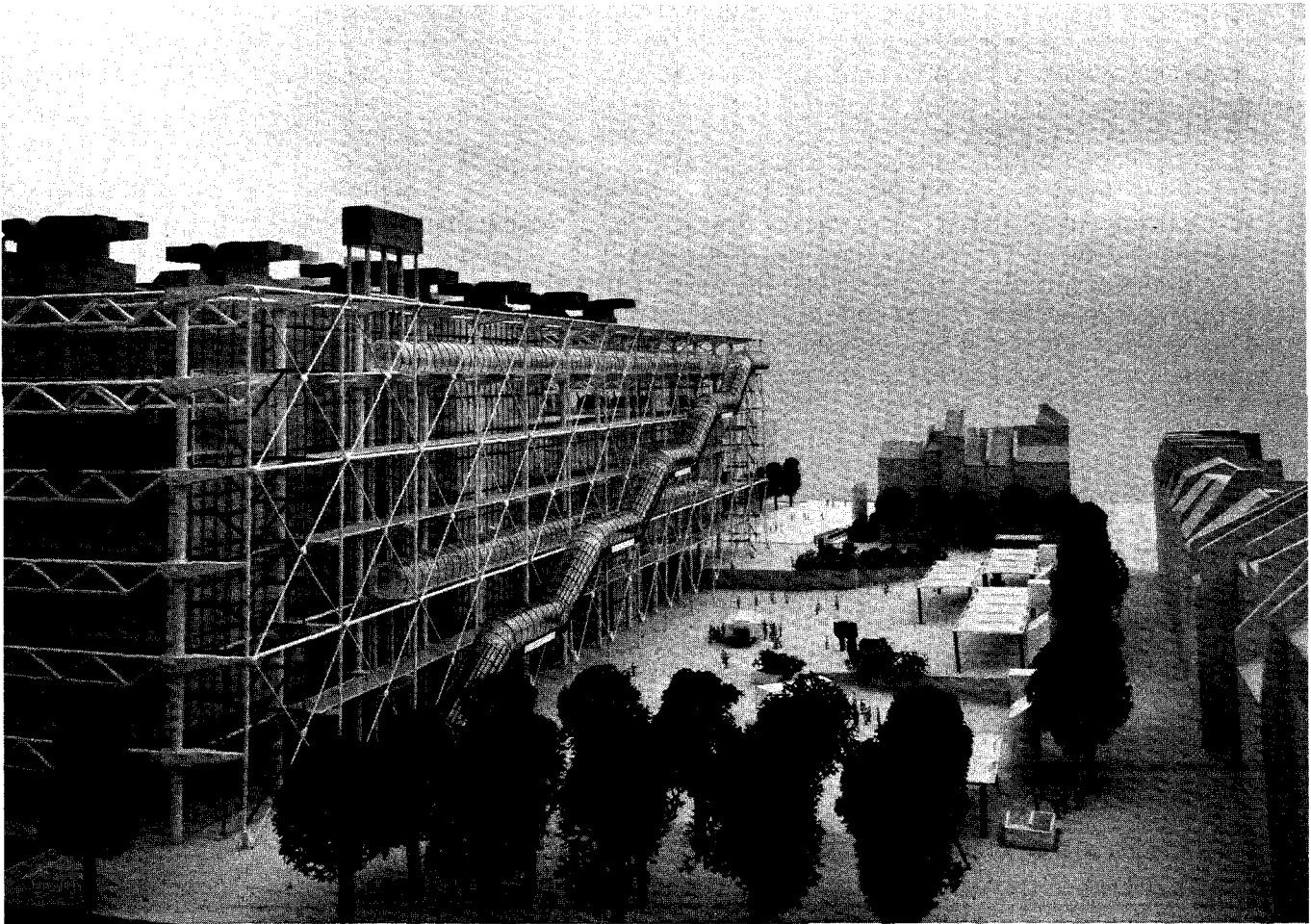
Ensuite, le Centre Georges Pompidou est également le résultat d'un pari, d'une volonté de réinsérer l'art et la culture dans la vie : reprise de la communication perdue entre les créateurs et le public, aménagement d'un lieu favorable à la recherche artistique grâce à une infrastructure matérielle et technique mise à la disposition des artistes, attention systématique tournée vers les objets et les espaces de notre environnement, documentation et information les plus larges dans tous les domaines de la civilisation contemporaine.

En définitive, l'innovation profonde du Centre est prospective : en redécouvrant l'unité fondamentale de la culture derrière l'apparence multiple de ses manifestations, en permettant à cette diversité — qu'il ne s'agit nullement de nier, mais de rendre moins rigide, moins définitive — de remonter à sa source pour retrouver une nouvelle jeunesse, les pouvoirs publics se sont proposés de créer l'instrument de ce qui pourrait être l'annonce d'une nouvelle Renaissance, Renaissance faite de créativité et de communication auxquelles aspire avec tant de force notre société pour prendre enfin possession d'une de ses conquêtes majeures : les loisirs.

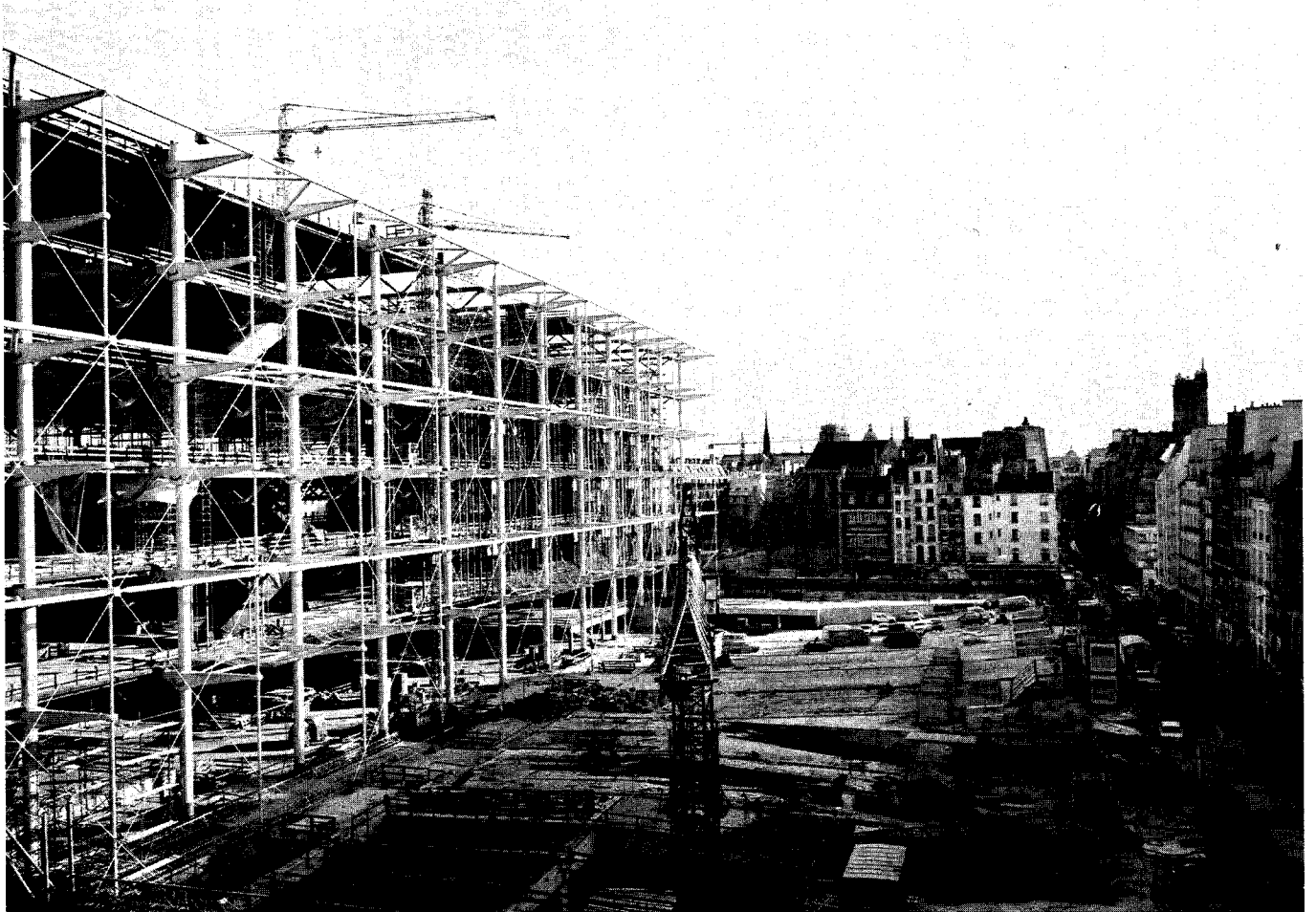
L'année 1975, année riche en progrès, nous rapproche de la réalisation de ce projet auquel le Président Pompidou était si attaché, et qui porte désormais son nom. J'espère que le lecteur découvrira, à travers la description des diverses et multiples tâches de l'établissement public, l'unité de l'inspiration qui nous anime pour créer ce Centre conforme aux objectifs qui le définissent.

Le Président
Robert Bordaz.

Maquette du Centre



L'avancement des travaux de construction en décembre 1975



Présenter un document synthétique sur l'activité du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou en 1975 c'est exposer l'évolution de sa double mission au cours de l'année écoulée : **mission de construction** dont le but est, selon le décret du 31 décembre 1971, de « faire construire à Paris, dans la zone dénommée Plateau Beaubourg, de mettre en état de fonctionnement et d'ouvrir au public et aux organismes utilisateurs un ensemble de bibliothèques, de musées, de galeries d'expositions, de salles de spectacles et de réunions et de centres de recherches » ; **mission de préfiguration** ensuite, qui anticipe, dès maintenant, l'activité future du Centre.

Pour situer l'année 1975 dans l'ensemble de l'histoire de l'établissement public, il n'est pas inutile de reproduire quelques dates :

1969

Décision de M. Georges Pompidou, Président de la République, de créer un centre culturel voué aux expressions artistiques contemporaines et à la lecture publique.

1970

Sur la base d'un programme conçu par une équipe dirigée par M. Sébastien Loste, un concours international est lancé, 681 équipes provenant du monde entier participent à cette compétition.

23 janvier 1970

Le Président de la République définit le mode de financement de l'opération : hors enveloppe du budget des Affaires Culturelles.

Juillet 1970

Nomination de M. Robert Bordaz, délégué pour la réalisation du centre du Plateau Beaubourg.

5 juillet 1971

Réunion d'un jury international.

15 juillet 1971

Après délibération, le jury prime 30 projets et couronne l'un d'entre eux : celui de MM. Piano (Italien), Rogers (Anglais), Franchini (Italien) assistés du bureau d'études « Ove Arup and Partners ».

31 décembre 1971

Décret portant création de l'établissement public du Centre Beaubourg.

Mars 1972

Début des travaux de terrassement.

30 mai 1972

Conseil restreint présidé par le Président de la République définissant les institutions futures du Centre.

20 mars 1973

Deuxième conseil restreint sur le fonctionnement du Centre.

Décembre 1973

Début de la construction de l'infrastructure.

Août 1974

M. Giscard d'Estaing, Président de la République, confirme le déroulement normal du projet.

Septembre 1974

Acheminement de la première poutre.

Octobre 1974 - 20 juin 1974

Construction de la charpente métallique en 9 mois.

3 janvier 1975

Loi portant création du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou destiné à remplacer l'actuel établissement public après la fin des opérations de construction.

Janvier 1975

La gestion du Musée National d'Art Moderne est transférée à l'Etablissement public du Centre Georges Pompidou.

2 avril 1975

Décret portant changement de nom de l'Etablissement public du Centre Beaubourg désormais nommé Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou.

27 janvier 1976

Décret portant statut du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou (décret d'application de la loi du 3 janvier 1975).

Décret portant création de la BPI.

Le présent rapport s'ordonnera autour des points suivants :

- Présentation des missions, des statuts et de l'organisation du Centre Georges Pompidou (première partie)
- La mission de construction en 1975 (deuxième partie)
- La mission de préfiguration (troisième partie)
- L'activité des services communs dans les domaines administratif, financier et budgétaire (quatrième partie).

Le futur Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, prévu par la loi du 3 janvier 1975, sera donc, grâce à la préfiguration, le prolongement naturel de l'établissement public actuel. C'est d'ailleurs cette continuité que souligne le décret du 2 avril 1975 en stipulant dans son article premier : « L'Établissement public du Centre Beaubourg créé par le décret du 31 décembre 1971 prend le nom du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou ».

Ainsi, le nouvel établissement public qui verra le jour vers la fin de l'année 1976 avec l'achèvement de la mission de construction naîtra, en fait, sur un plan seulement juridique : pour le grand public son nom aura été déjà marqué par les diverses manifestations de préfiguration du Centre.

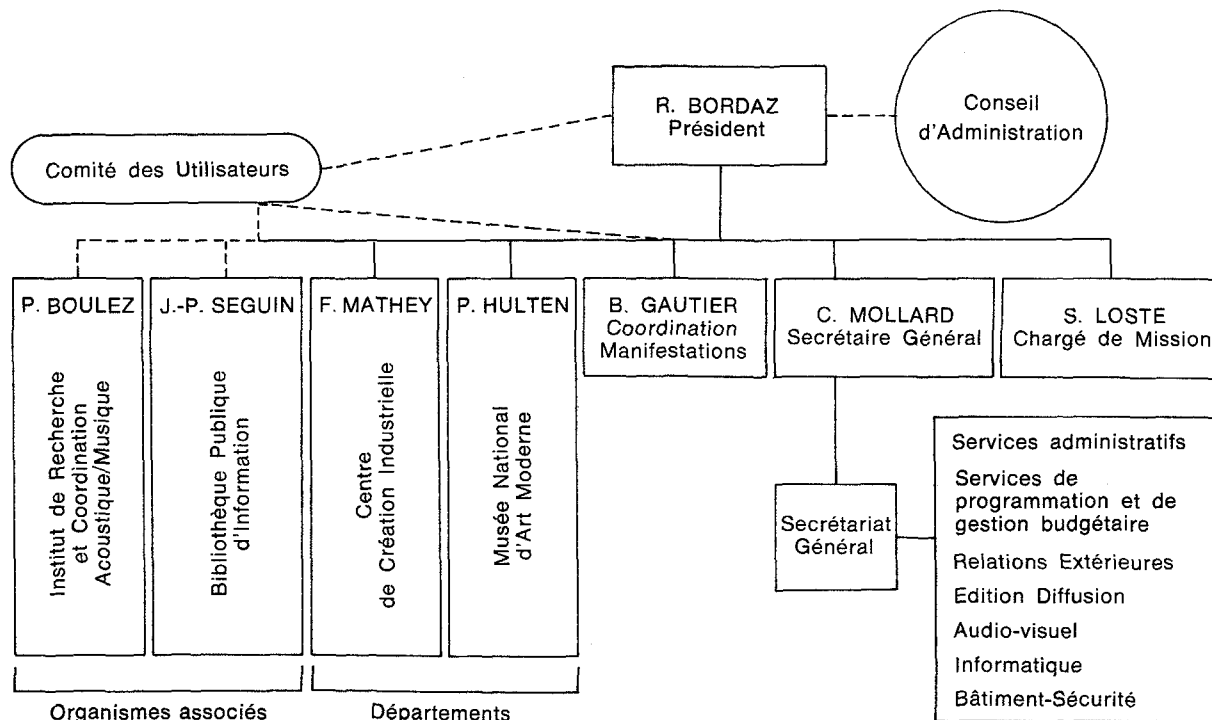
Les structures du Centre Georges Pompidou, sans créer un cloisonnement rigide entre ses deux

missions complémentaires ont été conçues de façon à en garantir la cohésion.

Si les textes n'ont pas séparé organiquement les missions de construction et de préfiguration, il n'en reste pas moins vrai que, concrètement, les tâches se sont agencées différemment suivant la mission poursuivie.

Le schéma d'organisation propre à chacune des deux missions est retracé à travers les deux organigrammes présentés pages 11 et 12.

Préfiguration



Les départements et organismes associés, désignés collectivement dans le second schéma ci-dessus sous le terme d'utilisateurs, assument les objectifs culturels fondamentaux du Centre.

Le Musée National d'Art Moderne et le *Centre de Création Industrielle* sont dotés de la plus grande autonomie en matière culturelle. Ils sont intégrés au Centre en ce qui concerne leur gestion et, dans ce domaine, détiennent des pouvoirs par délégation du Président.

L'Institut de Recherche et Coordination Acoustique-Musique, actuellement simple « département » du Centre, est appelé à devenir un « organisme associé » : il disposera d'un budget spécifique et sera lié par convention au Centre Georges Pompidou, responsable pour lui de la gestion du bâtiment et de l'ordre public et, éventuellement, de certaines tâches particulières de gestion. L'IRCAM aura un statut juridique d'association.

La Bibliothèque Publique d'Information est un établissement public national à caractère administratif institué par décret du 27 janvier 1976. Elle est « placée sous la tutelle du Ministre chargé des affaires culturelles et liée par convention à l'Etablissement public du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou ».

La présentation détaillée de ces départements et organismes sera faite dans la troisième partie de ce rapport.

Missions et statuts du futur Centre

Les deux textes qui déterminent les missions et les statuts du futur centre sont :

- la loi du 3 janvier 1975
- le décret du 27 janvier 1976.

Loi n° 75-1 du 3 janvier 1975 portant création du centre national d'art et de culture Georges Pompidou

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1. — Il est créé, sous forme d'établissement public national à caractère culturel doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, un centre national d'art et de culture portant le nom de Georges Pompidou.

Cet établissement public favorise la création des œuvres de l'art et de l'esprit ; il contribue à l'enrichissement du patrimoine culturel de la nation, à l'information et à la formation du public, à la diffusion de la création artistique et à la communication sociale. Il conseille sur leur demande, notamment dans le domaine architectural, les collectivités locales ainsi que tous organismes publics ou privés intéressés. Il assure le fonctionnement et l'animation, en liaison avec les organismes publics ou privés qui lui sont associés, d'un ensemble culturel consacré à toutes les formes de la création artistique, notamment dans le domaine des arts plastiques, de la recherche acoustique et musicale, de l'esthétique industrielle, de l'art cinématographique, ainsi qu'à la lecture publique.

Art. 2. — L'établissement public reçoit la garde de collections et d'œuvres d'art appartenant à l'Etat.

Les collections et œuvres d'art qu'il acquiert ou reçoit sont et demeurent propriété de l'Etat.

Art. 3. — Pour l'exercice de certaines compétences qui lui sont attribuées, l'établissement public peut accomplir tous actes juridiques de droit privé ; il peut notamment prendre des participations financières, acquérir des droits de propriété littéraire ou artistique, faire breveter des inventions ou déposer des dossiers, modèles, marques ou titres de propriété industrielle et les exploiter suivant les modalités appropriées.

Art. 4. — L'établissement public est administré par un président nommé par décret en conseil des ministres et par un conseil de direction. Le conseil de direction en vote le budget.

Le conseil de direction est composé des directeurs des départements de l'établissement public et, éventuellement, de représentants des organismes publics ou privés qui lui sont associés par convention.

Un conseil d'orientation consultatif donne un avis sur le projet de budget de l'établissement public et sur les lignes générales de son action culturelle. Ce conseil d'orientation comprend notamment des représentants des différents ministères, du Parlement, du conseil de Paris et du conseil d'administration du district de la région parisienne.

Art. 5. — L'établissement public est placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires culturelles. Celui-ci contrôle l'utilisation de ses ressources et, conjointement avec le ministère de l'économie et des finances, approuve son budget.

Art. 6. — Dans chacune des deux assemblées, le rapporteur général de la commission des finances et deux représentants désignés, l'un par cette même commission et l'autre par la commission des affaires culturelles, disposeront des pouvoirs d'investigation les plus étendus, sur pièces et sur place, pour suivre et contrôler de façon permanente l'emploi des crédits inscrits au budget du centre national d'art et de culture Georges Pompidou ; tous les renseignements d'ordre financier et administratif de nature à faciliter l'exercice de leur mission doivent leur être fournis ; ils seront habilités à se faire communiquer tous documents de service de quelque nature que ce soit.

Art. 7. — Sous réserve des dispositions particulières de la présente loi, le centre national d'art et de culture Georges Pompidou est soumis au régime financier et comptable défini par le décret du 25 octobre 1935, instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat, les articles 14 à 25 du décret du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, et les articles 154 à 189 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Art. 8. — Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 janvier 1975.
Valéry Giscard d'Estaing.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Jacques Chirac.

Le ministre de l'économie et des finances,
Jean-Pierre Fourcade.

Le ministre de l'éducation,
René Haby.

Le secrétaire d'Etat à la culture,
Michel Guy.

Décret n° 76-83 du 27 janvier 1976 portant statut du centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Art. 1. — L'établissement public du centre national d'art et de culture Georges Pompidou comprend deux départements : le musée national d'art moderne et le centre de création industrielle, ainsi que des services communs.

Le musée national d'art moderne cesse d'être inclus dans la liste des musées nationaux constituant la Réunion des musées nationaux telle qu'elle figure à l'article 1^{er} du décret du 31 août 1945.

Art. 2. — L'établissement public peut s'associer avec :

La bibliothèque publique d'information, établissement public autonome, créé par le décret susvisé du 27 janvier 1976 ;

Un institut de recherche et de coordination acoustique-musique (IRCAM) dont le statut est approuvé par décret en Conseil d'Etat. Les subventions de l'Etat destinées à cet institut sont attribuées par l'établissement public ;

Eventuellement tous autres organismes qui contribuent aux diverses activités du centre.

Les conventions d'association fixent notamment les modalités selon lesquelles les activités de ces divers organismes sont coordonnées avec celles des départements de l'établissement public et les modalités selon lesquelles ces organismes participent aux services communs.

Titre 1

Organisation.

Art. 3. — Le président du centre Georges Pompidou est nommé, sur proposition du ministre chargé des affaires culturelles, par décret en conseil des ministres pour une durée de trois ans renouvelable. Il préside le conseil de direction.

Art. 4. — Le président est chargé de la direction de l'établissement public. A ce titre :

Il est responsable de son fonctionnement. Il prépare le règlement intérieur et s'assure que les activités des départements s'exercent dans le respect des orientations générales définies pour l'établissement public ;

Il prépare le projet de budget de l'établissement public ;

Il est l'ordonnateur principal des dépenses de l'établissement public. Il passe les marchés sous réserve des dispositions du titre III du présent décret concernant le statut des œuvres d'art ainsi que les adjudications de travaux. Il passe les actes d'acquisition, d'échange, de vente et de transaction avec l'autorisation du conseil de direction ;

Il nomme à tous les emplois et il a autorité sur tout le personnel de l'établissement public ;

Il représente l'établissement public en justice, tant en demande qu'en défense ;

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de l'établissement public, sous réserve des pouvoirs réservés au conseil de direction et au conseil d'orientation.

Art. 5. — Responsable de l'animation et du fonctionnement de l'ensemble culturel dont il coordonne les activités, le président du centre Georges Pompidou est chargé d'organiser

les activités dans les espaces communs. Il prépare le calendrier des manifestations et attribue les surfaces communes qui leur sont nécessaires.

Les services communs de l'établissement public du centre Georges Pompidou sont placés sous son autorité.

Il est responsable de la sécurité, du bon ordre et de l'entretien des bâtiments ainsi que de leur gestion technique. Il assume ces responsabilités pour les organismes associés dans les conditions fixées par les conventions.

Art. 6. — Le conseil de direction de l'établissement public comprend, outre le président, qui a voix prépondérante en cas de partage, les directeurs de département, le directeur de la bibliothèque publique d'information et le directeur de l'institut de recherche et de coordination acoustique-musique, après création de cet institut, ainsi que, éventuellement, les directeurs des autres organismes associés.

Un commissaire du Gouvernement nommé par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles et le contrôleur financier assistent aux délibérations à titre consultatif.

Les délibérations du conseil de direction sont exécutoires de plein droit si le commissaire du Gouvernement n'y fait pas opposition dans les dix jours qui suivent soit la réunion du conseil de direction s'il y a assisté, soit la réception du procès-verbal de la séance.

Cette opposition cesse d'avoir effet si, dans le délai d'un mois, elle n'a pas été confirmée par le ministre chargé des affaires culturelles.

Le conseil de direction se réunit au moins une fois par mois sur convocation du président ou à la demande de la majorité de ses membres.

Il établit le programme des activités de l'établissement public et approuve le calendrier des manifestations.

Il approuve le règlement intérieur présenté par le président.

Il approuve les actes d'acquisition, d'échange, de vente et de transaction concernant les immeubles de l'établissement public.

Il arrête, sur proposition du président, l'organisation des services communs et veille à leur bon fonctionnement. Il donne son avis sur la nomination des directeurs des services communs et est tenu informé de la nomination des principaux collaborateurs des chefs de départements et organismes associés.

Le président soumet le budget de l'établissement public au conseil de direction qui le vote.

Art. 7. — Le conseil d'orientation de l'établissement public comprend :

Trois représentants de l'Assemblée nationale désignés par l'Assemblée nationale ;

Trois représentants du Sénat désignés par le Sénat ;

Un représentant du conseil de Paris désigné par le conseil de Paris ;

Un représentant du conseil d'administration du district de la région parisienne, désigné par le conseil ;

Cinq représentants du ministre chargé des affaires culturelles ;

Un représentant du ministre de l'éducation ;

Un représentant du secrétaire d'Etat aux universités ;

Un représentant du ministre de l'industrie et de la recherche ;

Huit personnalités françaises ou étrangères désignées par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles ;

Trois représentants élus du personnel répartis en trois collèges selon la nature et la hiérarchie des fonctions.

Le conseil élit parmi ses membres un président pour une durée de trois ans.

Le président de l'établissement public, le commissaire du Gouvernement et le contrôleur financier assistent aux séances avec voix consultative.

Le conseil donne son avis sur l'orientation générale des activités de l'ensemble culturel ainsi que sur le projet de budget de l'établissement public. Le président de l'établissement public lui soumet chaque année un rapport d'activité.

Art. 8. — Les directeurs de département sont nommés après avis du président par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles.

Ils sont responsables de la politique artistique et culturelle de leur département dans le cadre des orientations générales définies aux articles précédents.

Ils peuvent être, par délégation du président, ordonnateurs délégués. Le président peut leur déléguer ses pouvoirs pour l'exécution des dépenses et la gestion du personnel relevant de leur département.

Titre 2

Dispositions administratives et financières.

Art. 9. — Les immeubles construits par l'établissement public chargé de la réalisation du centre, les terrains sur lesquels sont construits ces immeubles ainsi que les meubles et équipements qui s'y attachent seront remis à l'établissement public du centre Georges Pompidou.

En toute propriété en ce qui concerne les biens meubles et équipements à l'exception de ceux qui sont affectés à la bibliothèque publique d'information ;

En dotation, ou en gestion en ce qui concerne les immeubles.

Art. 10. — L'établissement public du centre Georges Pompidou a la capacité juridique pour procéder aux opérations suivantes :

Acquérir ou exploiter tout droit de propriété littéraire ou artistique ;

Faire breveter toute invention ou déposer en son nom tout dessin, modèle, marque ou titre de propriété industrielle correspondant à ses productions ;

Valoriser selon toute modalité appropriée (mission, concession, etc.) les droits intellectuels ci-dessus mentionnés ;

Faire les actes de commerce nécessaires à l'accomplissement de ses missions ;

Procéder avec l'accord préalable du ministre de l'économie et des finances à des prises de participation ;

Procéder à des placements de fonds dans les conditions prévues aux articles 174 et 175 du décret du 29 décembre 1962 susvisé.

Art. 11. — Les conventions qui lient l'établissement public et les organismes associés sont approuvées par le ministre chargé des affaires culturelles.

Elles déterminent notamment :

1° Les locaux réservés à l'usage exclusif des organismes associés ;

2° Les conditions d'utilisation des locaux communs ;

3° Les modalités de la participation des organismes associés aux activités du centre ;

4° Les modalités de l'assistance technique de l'établissement public à ces organismes pour l'exécution de certaines tâches administratives ;

5° Les règles selon lesquelles ces organismes auront recours aux services communs, notamment en ce qui concerne l'administration, l'informatique, l'audiovisuel, les services commerciaux ;

6° Les responsabilités en matière d'ordre et de sécurité ;

7° Le montant de la participation financière des organismes associés aux charges communes du centre, ainsi que, éventuellement, la part des ressources de l'établissement public affectées à ces organismes.

Art. 12. — Les recettes de l'établissement public comportent :

Les subventions de l'Etat, des collectivités publiques ou de tous organismes publics ou privés ;

Les revenus des biens meubles et immeubles ;

Le produit des emprunts et des participations ;

Le produit des aliénations ;

Le produit des droits d'entrée ;

Le produit des activités commerciales et des concessions d'emplacements à des entreprises publiques ou privées ;

La rémunération des prestations de service qui pourraient être fournies à des personnes ou organismes publics ou privés ; Les dons et legs.

Art. 13. — Les dépenses de l'établissement public comprennent les frais de personnel, de fonctionnement, d'équipement et d'une manière générale toutes les dépenses nécessaires à l'activité de l'établissement.

Elles comportent également les subventions que l'établissement public verse en accord avec les autorités de tutelle à des organismes publics ou privés.

Art. 14. — Un crédit global ouvert au budget de l'établissement public est inscrit à un chapitre spécial pour couvrir des actions spécifiques ou réaliser certaines opérations exceptionnelles, à l'exclusion des créations d'emplois budgétaires. Ce crédit est réparti par le président après délibération du conseil de direction et avis du contrôleur financier.

Art. 15. — Le régime financier et comptable défini par le décret susvisé du 10 décembre 1953 et les articles 154 à 179 du décret susvisé du 29 décembre 1962 et par l'article 60 de la loi de finances du 23 février 1963 relatif à la responsabilité des comptables publics est applicable à l'établissement public. L'établissement est également soumis au contrôle financier de l'Etat prévu par le décret du 25 octobre 1935. Les modalités de ce contrôle sont fixées par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé des affaires culturelles.

Art. 16. — Le budget, les décisions modificatives soumises au conseil de direction, le compte financier, les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles sont approuvés par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé des affaires culturelles.

Parmi les décisions modificatives du budget, sont subordonnées à une décision préalable du conseil de direction celles qui comportent soit une augmentation du montant total des dépenses, soit des virements de crédits entre la section des opérations en capital et la section de fonctionnement ou entre les chapitres de matériel et les chapitres de personnel. Les autres décisions modificatives sont prises par le président en accord avec le contrôleur financier. Elles sont exécutoires par

provision et doivent être validées par le conseil de direction dans un délai maximum de trois mois.

Art. 17. — L'agent comptable est nommé par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé des affaires culturelles.

Art. 18. — La réglementation des marchés de l'Etat est applicable aux marchés de l'établissement public, sauf dérogations prévues par décret en Conseil d'Etat.

Titre 3

Dispositions relatives au statut des œuvres d'art.

Art. 19. — Le centre national d'art et de culture Georges Pompidou reçoit, conformément à l'article 2 de la loi du 3 janvier 1975, la garde de collections et d'œuvres d'art appartenant à l'Etat ; il acquiert et conserve pour le compte de l'Etat les œuvres achetées sur les crédits dont il dispose, ainsi que les dons et legs qui pourraient lui être consentis. Ces collections et œuvres d'art sont inaliénables.

Art. 20. — A l'exception des œuvres mentionnées aux articles 21 et 22 ci-dessous, les collections du musée national d'art moderne déposées dans les locaux situés avenue du Président-Wilson, sont transférées dans les locaux situés sur le plateau Beaubourg.

Art. 21. — Les œuvres d'artistes nés avant 1870 ne seront pas transférées sauf décision conjointe du directeur des musées de France et du président du centre Georges Pompidou.

Art. 22. — Les œuvres qui avaient fait l'objet de donations aux musées nationaux ou à l'Etat et qui se trouvent dans les locaux situés avenue du Président-Wilson à la date de publication du présent décret, continueront, si les donateurs ou leurs ayants droit en manifestent personnellement l'intention auprès du directeur des musées de France et du président du centre Georges Pompidou avant le 1^{er} juin 1976, à y être présentées, dans des salles qui leur seront spécialement réservées.

Un transfert ultérieur de ces œuvres dans les salles situées sur le plateau Beaubourg pourra être décidé après accord entre les donateurs ou leurs ayants droit et le président du centre Georges Pompidou.

Ces œuvres sont gérées par le centre Georges Pompidou suivant les règles de la direction des musées de France. Un conservateur des musées nationaux, détaché auprès du centre Georges Pompidou et placé sous l'autorité du directeur du musée national d'art moderne, sera expressément affecté à cette gestion pour laquelle des crédits seront dégagés. Un membre du conseil d'orientation, spécialement désigné, est régulièrement informé de la gestion des salles sises avenue du Président-Wilson. Les prêts de ces œuvres pour des expositions temporaires, soit dans les locaux situés sur le plateau Beaubourg, soit dans tout autre musée, sont consentis suivant les conditions prévues dans les actes de donations et en tout état de cause suivant les usages de la direction des musées de France.

Les œuvres ayant fait l'objet de legs devront, sous réserve de l'interprétation de la volonté des testateurs, être transférées dans les locaux situés sur le plateau Beaubourg.

Art. 23. — L'acquisition à titre onéreux, sur les ressources du centre Georges Pompidou, des œuvres destinées à faire partie des collections du musée national d'art moderne est décidée par le ministre chargé des affaires culturelles, après avis d'une commission d'acquisition.

Cette commission donne également son avis sur l'acceptation des dons et legs lorsqu'ils consistent en œuvres destinées à prendre place dans les collections du musée, ou en sommes d'argent expressément destinées à l'achat de ces œuvres.

Dans la limite de 10 % du budget annuel d'acquisitions, le directeur du musée national d'art moderne peut procéder directement à des achats d'œuvres d'art. Il rend compte de ces achats à la commission.

La composition et les modalités de fonctionnement de la commission d'acquisition des œuvres sont définies par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles.

Art. 24. — Le président du centre Georges Pompidou peut exercer au nom de l'Etat le droit de préemption sur les œuvres présentées en ventes publiques.

Les acquisitions par voie de retenue sur les objets présentés en douane à l'exportation sont prononcées, après examen par les conservateurs du Musée national d'art moderne, par le directeur des musées de France, à la demande du président du centre Georges Pompidou.

Art. 25. — Le centre Georges Pompidou est tenu de reverser à la direction des musées de France les œuvres inscrites sur ses inventaires cent vingt-cinq ans après la date de la naissance des artistes. Ces versements peuvent être effectués avant ou après ce délai, sur décision du ministre chargé des affaires culturelles.

Les œuvres ainsi reversées sortent des inventaires du centre Georges Pompidou et sont inscrites sur ceux de la direction des musées de France.

Art. 26. — Les inspecteurs généraux des musées de France sont appelés à contrôler la bonne gestion des collections, à vérifier la tenue des inventaires, aussi bien que le respect des règles applicables à la gestion des collections publiques.

Art. 27. — L'établissement public « Centre national d'art et de culture Georges Pompidou » se substituera, à une date fixée par décret, à l'établissement public chargé de la réalisation créé par le décret du 31 décembre 1971. Les droits, biens et obligations de cet établissement lui seront alors transférés.

Art. 28. — Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'éducation, le ministre de l'industrie et de la recherche, le secrétaire d'Etat à la culture, le secrétaire d'Etat aux universités et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre de l'industrie et de la recherche,
Michel d'Ornano.

Le secrétaire d'Etat à la culture,
Michel Guy.

Le secrétaire d'Etat aux universités,
Alice Saunier-Seïté.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
(Fonction publique),
Gabriel Péronnet.

Fait à Paris, le 27 janvier 1976.
Jacques Chirac.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,
Jean-Pierre Fourcade.

Le ministre de l'éducation,
René Haby.

L'organisme qui succèdera à l'établissement public actuellement chargé de la construction et de la préfiguration sera un établissement public national à caractère culturel favorisant la création artistique, l'enrichissement culturel de la nation, la formation du public et la diffusion des œuvres.

Le Parlement a voulu que le Centre constitue une nouvelle catégorie d'établissement public : s'il est soumis aux règles générales de la comptabilité publique, il pourra également y déroger pour l'exercice de certaines compétences qui lui sont attribuées, notamment pour accomplir des actes juridiques de droit privé. Cette disposition donnera la souplesse de gestion indispensable aux différentes composantes du Centre et notamment au Centre de Création Industrielle (prises de participation financière, acquisition des droits de propriété littéraire ou artistique, brevets, dossiers, modèles, marques, etc.). Naturellement, les œuvres d'art faisant partie des collections appartenant à l'Etat restent inaliénables.

Le statut, tel qu'il est exposé par la loi et le décret ci-joints, conjugue à la fois les notions d'autorité et de participation.

L'autorité s'affirme par le fait que le président administre les espaces communs ouverts aux activités culturelles, même extérieures au Centre, et les services communs qui sont à la disposition de tous. Le principe d'autorité se manifeste également à l'intérieur de chaque département, BPI, MNAM, CCI, IRCAM, qui ont à leur tête un directeur.

La participation, la coopération s'expriment par l'action du conseil de direction réunissant le président et les chefs de département. Les grandes manifestations sont décidées d'un commun accord, de même que les orientations financières puisque le comité de direction vote le budget.

Un conseil d'orientation consultatif, d'autre part — comportant des représentants des divers ministères, du Parlement, du Conseil de Paris, du Conseil du district de la région parisienne, des personnalités françaises ou étrangères, ainsi que des représentants élus du personnel — donnera son avis sur le projet du budget en même temps que sur les lignes générales de l'action culturelle du Centre. Ainsi une assemblée plus large que le comité de Direction, exprimera périodiquement son opinion sur les grandes options prises par celui-ci.

L'année 1976 verra se dessiner les modalités du passage de l'actuel établissement public au Centre définitif. En même temps, divers textes seront publiés : notamment le décret constituant l'IRCAM et le statut du personnel.

Deuxième partie

La mission de construction

La mission de construction englobe à la fois l'édification du Centre lui-même et l'aménagement de son environnement.

La construction du Centre et de l'IRCAM

Trois points seront examinés successivement :

1. l'historique et la description du projet
2. l'évolution de la mission de construction en 1975
3. la signalétique du Centre.

1. Historique et description du projet

Après la décision des pouvoirs publics de créer un centre culturel interdisciplinaire et polyvalent à la jonction des Halles et du Marais, un concours international d'architecture a été lancé dont l'objectif consistait à sélectionner le projet le plus adéquat aux fonctions culturelles de l'ensemble. Sur les 681 projets venus du monde entier, le jury international, présidé par M. Jean Prouvé, a choisi, en juillet 1971, celui proposé par les architectes Rogers (anglais) et Piano (italien) assistés du Bureau d'études Ove Arup and Partners (anglais).

L'ensemble architectural qui occupe une superficie de 2 hectares, se compose de trois éléments :

- le bâtiment du Centre (appelé « le grand Beaubourg »)
- le bâtiment souterrain de l'IRCAM (« le petit Beaubourg »)
- la Piazza, vaste place de un hectare devant le Centre.

Le bâtiment central

Ces caractéristiques sont les suivantes : hauteur 42 mètres, longueur 166 mètres, largeur 60 mètres. La surface utile est de 70 000 m², 100 000 m² en comptant les infrastructures (services techniques et places de stationnement). Extérieurement, le bâtiment se présente comme un vaste parallélépipède de verre et d'acier, aux faces ciselées et transparentes. Sa structure peut être

comparée à cinq ponts superposés de 50 mètres de portée sur 70 mètres de largeur, ce qui dégage sur chaque étage un plateau de 150 m × 50 m, d'un seul tenant, sans pilier ni mur porteur.

L'aménagement interne des surfaces est donc à la disposition des utilisateurs qui peuvent modifier l'espace selon les exigences de chaque manifestation en y déplaçant des cloisons amovibles. Cette flexibilité intérieure a pour conséquence le rejet sur les façades de toutes les circulations ainsi que de toutes les installations techniques. L'accès du public aux différents étages du Centre se fera par des escaliers mécaniques dont l'ascension dans une gaine transparente sur la façade principale donnera une animation incessante au bâtiment, vu à partir de la Piazza. En revanche, la circulation des fluides (conditionnement d'air, eau, électricité) ainsi que les monte-charges seront reportés sur la façade-est, côté rue du Renard, qui présentera de ce fait, un aspect tout à fait original.

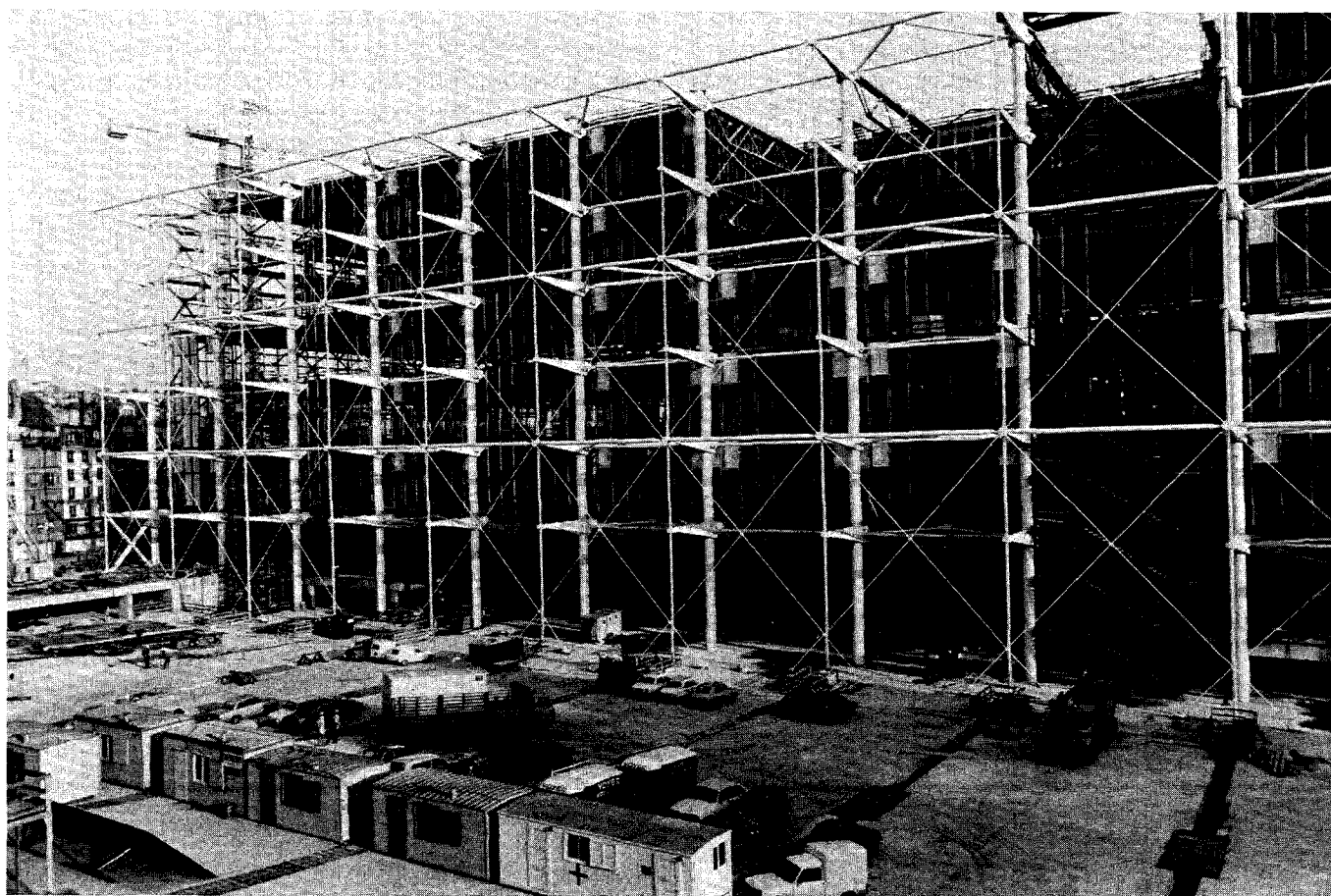
Le caractère novateur de ce projet est le résultat du rapport étroit qu'entretient l'enveloppe architecturale avec les fonctions qu'elle a pour but d'abriter. Au lieu de rester le contenant indifférent au contenu, au lieu d'imposer les contraintes d'un choix esthétique aux utilisateurs, le bâtiment de Rogers et de Piano est exclusivement fonctionnel. Machine à communiquer, sa beauté n'est pas le résultat d'une création insouciante de ses effets pratiques mais représente l'harmonie des solutions techniques proposées pour la satisfaction la plus complète de fonctions rigoureusement déterminées à l'aide d'une programmation méthodique.

La Piazza

Une vaste place, d'une superficie de un hectare s'étendra entre le bâtiment du Centre et la rue Saint-Martin qui sera réservée aux piétons. Inclivée comme de nombreuses places italiennes vers le lieu principal d'intérêt, elle porte tout naturellement vers le Centre les visiteurs et une grande partie de ce public potentiel que l'on a pu appeler le « non-public » lequel, après avoir flâné dans le quartier rénové sera tout naturellement amené à s'aventurer dans les étages du Centre.

Sur la Piazza pourront également avoir lieu des manifestations de plein air ainsi que des spectacles audiovisuels projetés sur la façade du Centre que

La façade principale vue à partir de la Piazza



l'on peut éventuellement utiliser comme support d'un écran géant.

Le bâtiment de l'IRCAM

Pour loger les services de l'IRCAM, les architectes du Centre Georges Pompidou ont conçu un bâtiment souterrain contigu au « grand Beaubourg ». Ce choix présente un avantage double : il permet de résoudre des problèmes délicats d'ordre acoustique tout en dégagant le beau chevet gothique de l'Eglise Saint-Merri. D'une superficie de 5 400 m², ce bâtiment regroupera un ensemble de studios et de laboratoires acoustiquement isolés ainsi qu'une salle de 500 m² pouvant accueillir 400 personnes dont le volume, la hauteur et l'acoustique pourront subir un grand nombre de variations grâce à l'existence d'une multitude de panneaux déplacés à l'aide d'une machinerie compliquée. Ainsi, la hauteur du plafond pourra passer de 14 à 9 mètres ; la réverbération pourra être modifiée par la manipulation de panneaux isolants ou réfléchissants, etc.

2. La mission de construction en 1975

L'année 1975 a été marquée :

- par la poursuite des opérations de construction
- par la préparation des équipements du futur Centre
- par la préparation du transfert des installations actuelles, abritées provisoirement au 35, boulevard de Sébastopol, au bâtiment définitif.

a. Les opérations de construction

Le déroulement des travaux au cours de l'année 1975 a été essentiellement marqué, pour le *bâtiment principal*, par l'achèvement des travaux du génie civil et de la charpente métallique. Cette dernière a été montée dans les délais prévus, en 9 mois, du 15 octobre 1974 au 20 juin 1975. Les travaux actuellement en cours concernent la finition et l'aménagement du bâtiment : électricité, plomberie, faux-planchers, installation des systèmes de détection, commande des portes, installation téléphonique, escaliers mécaniques, monte-charges, etc.

Le Secrétariat Général à l'aménagement et à la construction a également déployé une activité importante en matière de sécurité : la mise au point notamment des dispositifs de protection contre l'incendie a été entièrement parachevée en 1975.

En ce qui concerne l'IRCAM, l'année 1975 a vu l'achèvement de toutes les opérations préparatoires : démolition d'une école (le Centre a fait construire, pour le compte de la Ville de Paris, dans la rue du Renard, un établissement nouveau : l'Ecole Saint-Merri) ; terrassements, soutènements. Les travaux de génie civil ont été commencés et effectués à 40 %.

La Piazza est également en cours de réalisation. Son plancher technique est achevé à 90 %.

La situation des travaux à la fin de l'année 1975 était la suivante :

- travaux achevés : sondages, terrassements, injections, génie civil, charpente métallique, étanchéité provisoire,
- travaux effectués de 90 à 95 % : protection incendie de la charpente métallique, pose des faux-plafonds,
- travaux effectués à 70 % : les façades,
- travaux effectués de 20 à 30 % : montage de la charpente tertiaire, climatisation, électricité, détection, incendie, plomberie,
- travaux effectués à 10 % et fabrication à 90 % : ascenseurs,
- montage non encore commencé mais fabrication en cours : onduleurs, faux-planchers, cloisons mobiles.

b. L'équipement du Centre

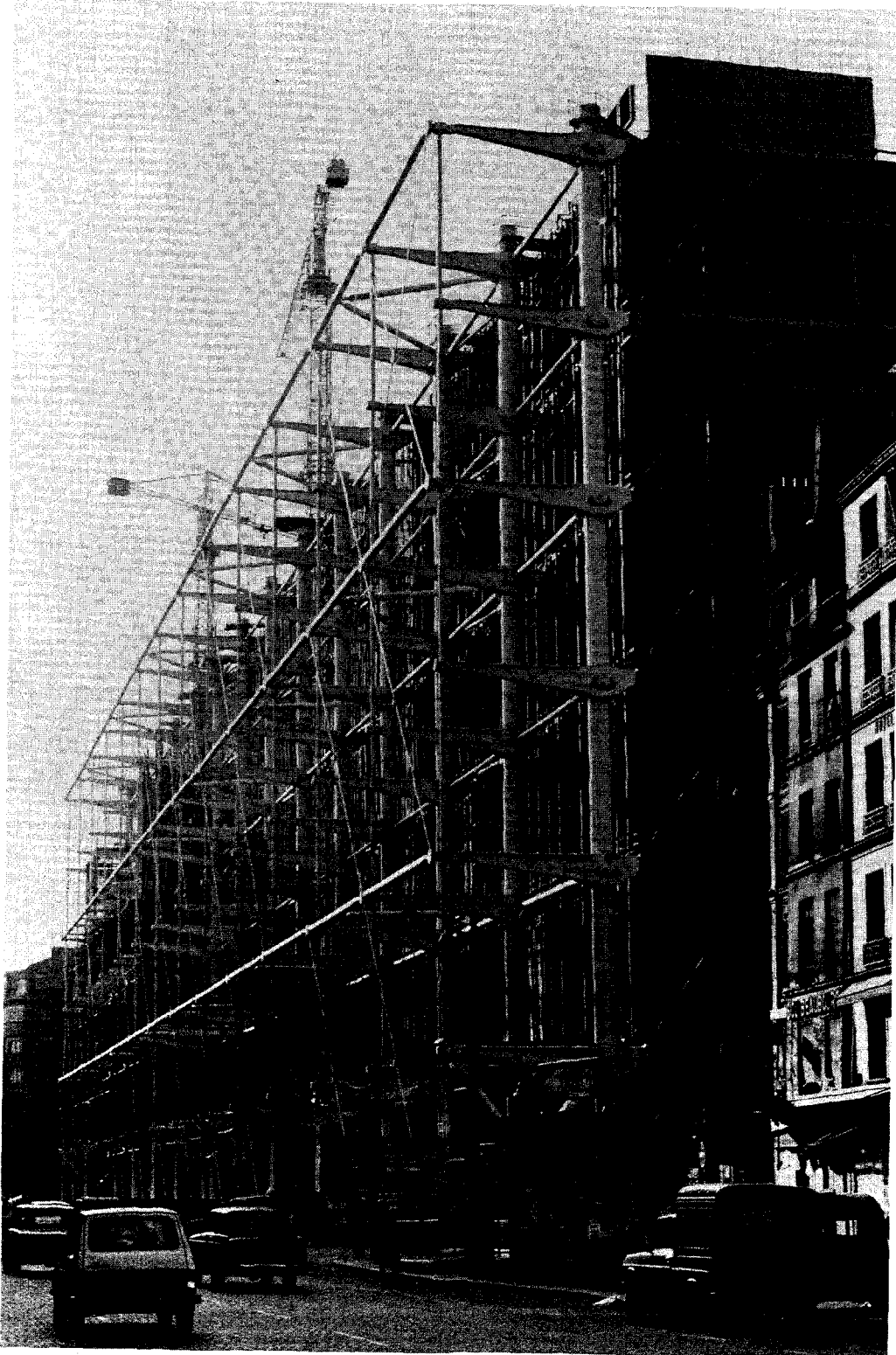
L'équipement du Centre — l'ensemble des moyens dont la conception et le bon fonctionnement sont l'une des conditions de la réussite de l'établissement public dans sa mission culturelle — résulte d'un choix délibéré de modernité. Il ne s'agit cependant pas, en l'occurrence de « modernisme », d'une application à tout prix des derniers cris de la technologie de pointe, mais d'une option réfléchie qui part des possibilités et des contraintes d'un bâtiment inédit en son genre et dont la finalité est d'assurer la prestation d'un certain nombre de services culturels s'adressant à un public étendu.

Deux techniques modernes seront employées au Centre Georges Pompidou : l'automatisation et les moyens audiovisuels.

L'automatisation permet tout d'abord d'assurer la gestion et la sécurité d'un bâtiment que ses créateurs qualifient « d'industriel », ce qui signifie que sa structure — répétition d'éléments simples et identiques — permet la quantification et la formalisation des problèmes qui se posent en ce domaine. C'est la méthode de la gestion technique centralisée.

L'automatisation fournit également un instrument indispensable aux services administratifs (gestion du personnel, fichier des correspondants, etc.).

La façade Est, côté rue du Renard



D'autre part, comme le Centre Georges Pompidou est une « machine à communiquer », il doit posséder, grâce à l'informatique l'infrastructure nécessaire pour stocker et mobiliser les informations qui fournissent la matière première de la communication. Mais il ne suffit pas d'emmagasiner les informations et de pouvoir les rendre disponibles sur demande ; il faut encore, d'une façon plus active, les offrir, les transmettre au public. L'un des moyens de cette transmission est l'ensemble des méthodes audio-visuelles dont le Centre fera une application importante.

Enfin, un dernier élément important des équipements est le mobilier : son choix conditionne quotidiennement le bien-être des usagers et du personnel du Centre.

L'activité des différents services qui concourent à l'équipement du Centre est décrite ci-dessous :

Gestion technique centralisée du bâtiment

L'automatisation interviendra dans les domaines suivants :

- réglage du conditionnement de l'air
- contrôle des accès
- alertes diverses, notamment à l'incendie
- sécurité du public
- sécurité des œuvres.

Le principe de fonctionnement de ce système est, très schématiquement, le suivant : un réseau de capteurs de nature très diverse (sondes thermiques, détecteurs de fumée, caméras TV, etc.) collecte les informations qui sont transmises à un poste central : ordinateur ou ensemble de contrôleurs qui, en cas de besoin, donnent les instructions nécessaires, soit automatiquement, soit manuellement (exemples : modification du conditionnement d'air en fonction des variations de la température, déclenchement des systèmes d'alerte, mobilisation des équipes de sécurité, etc.).

A la fin de l'année 1975, la situation de ce lot est la suivante :

Tâches restant à réaliser

- installation des équipements informatiques, des équipements de scrutation dans la salle de contrôle
- installation des concentrateurs
- réalisation des circuits d'interface vidéo, mise au point des sous-programmes spéciaux
- simulation et mise au point définitive sur le site.

Fourniture du matériel

Equipements informatiques livrés au centre d'essais et de mise au point :

- ordinateur Système 17 Control Data et sa mémoire interne de 32 000 mots
- lecteur de cartes
- contrôleur de disque magnétique
- terminal de visualisation, etc.

Equipement de scrutation

- 2 ordinateurs Multi 20
- logique de scrutation Exen 30
- *dispositif de commutation d'un ordinateur sur l'autre en cas d'avarie, etc.*

L'état du chantier n'a pas encore permis, en 1975, l'implantation du matériel dans le bâtiment.

L'informatique

L'informatique dans le Centre aura les missions suivantes :

- aide à la gestion administrative (comptabilité, gestion du personnel),
- gestion de la BPI : production de listes, de catalogues et de fichiers (auteurs, titres, matières) par ordinateur,
- *consultation de points documentaires dans trois domaines :*
 - recherche documentaire à la BPI
 - exploitation de fichiers d'adresses
 - information sur les produits du CCI
- livre catalogue de la documentation du Musée
- enfin l'IRCAM possède une cellule autonome d'informatique liée à la recherche musicale.

L'année 1975 est caractérisée par deux facteurs : d'une part, par l'acquisition progressive de l'équipement du Centre, capable d'accomplir les différentes missions ci-dessus développées, d'autre part, par la préparation de ces missions en recourant à un matériel extérieur.

L'équipement audio-visuel

Le Service Audio-visuel du Centre exerce déjà une activité importante dans le cadre de la mission de préfiguration dont on retracera les grandes lignes dans la 3^e partie de ce compte rendu. Ici, nous n'évoquerons que les efforts déployés par ce service pour la définition et la réalisation du programme d'équipement audio-visuel du futur Centre.

L'année 1975 a vu se poursuivre les études d'équipement tant pour la documentation sonore que pour l'iconographie. Elle a été marquée par la poursuite des contacts pris avec les entreprises, par l'examen des différents projets et la signature de marchés qui en ont été le résultat.

On retiendra, à l'heure actuelle, la situation suivante :

- Après consultation des fournisseurs, les différentes réunions de chantier ont abouti, en coordination avec la direction de la construction, à la signature du marché Télévision - Sonorisation.
- Après études et passation du marché, la réception des équipements de surveillance télévisuelle du Musée d'Art Moderne a pu s'effectuer en cours d'année. Cette installation préfigure et teste les dispositifs de surveillance du futur Centre.
- L'étude pour la sonorisation de la salle polyvalente est maintenant achevée.
- L'étude de l'éclairage du studio T.V. est actuellement en cours et a été confiée aux entreprises déjà sélectionnées afin notamment de permettre une certaine homogénéité dans l'équipement du futur Centre.

— Le dépouillement des réponses faites à l'appel d'offres pour l'équipement cinématographique est achevé. La signature du marché est intervenue à la fin du mois de décembre.

Pour les équipements du service iconographique, après rédaction et lancement de l'appel d'offres, le service audio-visuel examine actuellement les réponses des diverses entreprises.

Après l'étude et la définition des laboratoires, l'acquisition des équipements qui leur sont nécessaires est prévue pour le 1^{er} trimestre 1976. La rédaction du cahier des charges du Laboratoire Son est en cours.

L'étude préalable à l'installation d'équipements pour les besoins en audio-visuel des différents utilisateurs est achevée. L'acquisition de ces équipements reste maintenant liée à la réponse de la programmation.

Enfin, pour rendre expérimental l'atelier vidéo qui vient d'être créé, une partie des équipements nécessaires à sa bonne marche a été acquise fin 1975.

Le mobilier

L'ensemble du projet Mobilier est divisé en une quarantaine de sous-ensembles qui représentent plusieurs centaines de types d'objets, du cendrier à la « cinakothèque » de 14 tonnes permettant le stockage des peintures. Au total, environ 50 000 objets pour un budget de 14 MF (valeur janvier 1973).

Chaque sous-ensemble a été défini en tenant compte par ordre d'importance :

- de la fonction du meuble,
- de la spécialisation des fournisseurs possibles,
- de la rigidité ou de la souplesse du programme,
- du délai d'acquisition,
- de la technique et de la charge d'étude.

Les études, menées par des équipes mixtes composées d'architectes appartenant à la S.C. Piano et Rogers et d'architectes-designers recrutés par le Centre Georges Pompidou, se partagent entre deux domaines de préoccupation.

L'un a trait à l'aménagement, à l'organisation de l'espace et se préoccupe de la cohérence du mobilier avec l'architecture du bâtiment.

L'autre concerne la passation de marchés, le suivi des fabrications, la réception, le montage et l'implantation effective des meubles.

La plupart des marchés importants ont été passés en 1975 : il s'agit des rayonnages pour la bibliothèque, des rangements aux postes de travail, des tables pour bureaux, consultation et travail de groupe, des présentoirs pour la vente, des grilles de stockage. A la fin de l'année, les marchés : sièges de bureaux, cloisonnettes, vestiaires et « cinakothèque », plateformes et gradins étaient sur le point d'être engagés.

L'année 1976 sera consacrée à l'étude et à la passation de quelques marchés importants : socles et vitrines, rangements généraux, matériels de labos et d'atelier, ainsi qu'à l'étude d'une quantité de commandes de moindre importance concernant des besoins très particuliers.

c. La préparation du transfert du Centre de ses locaux actuels provisoires vers les installations définitives

Bien que la réception provisoire des bâtiments ne soit prévue que pour la fin de l'année 1976, l'organisation du déménagement, qui demande un très grand effort de coordination, a débuté en 1975. Il s'agit, notamment, de la nécessité de contacter dès maintenant les entreprises spécialisées pour opérer le transfert des collections du Musée ou des 300 000 volumes que le BPI est en train d'acquérir, de cataloguer et de stocker dans les sous-sols du 35, boulevard de Sébastopol.

L'année 1975 est marquée, en ce domaine, par l'examen du besoin financier et par l'anticipation organisationnelle de ces diverses opérations de déménagement.

3. La signalétique du Centre

Il est enfin indispensable de prévoir, dans le cadre de la mission de construction, la signalisation intérieure et extérieure du bâtiment. S'agissant du Centre Georges Pompidou, cette tâche revêt une importance extrême. En effet, la conception du bâtiment — « machine à communiquer » — favorise l'échange vers l'extérieur et la circulation des informations à l'intérieur et rend nécessaire la création d'un système signalétique homogène et unitaire.

A l'issue d'un concours international, la conception de ce système a été confiée à une équipe de designers franco-suisse groupée en association sous le nom de V.D.A. (Visuel Design Association). Les animateurs responsables en sont M. Widmer (Paris) et M. Hiestand (Zürich).

Les grands principes de la signalétique du Centre sont définis dans les documents du concours. Il s'agit, d'une part, de la signalisation spatiale proprement dite, d'autre part, de la création d'une « image de marque ». Ces deux fonctions sont essentiellement basées sur la communication visuelle. La signalisation est destinée à la fois à guider le public vers le Centre et à l'orienter à l'intérieur de celui-ci. « L'image de marque » consiste à définir des signes de reconnaissance immédiate du Centre, en France et à l'étranger (couleurs, typographie machine, verticalité, etc.).

L'équipe a approfondi les principes généraux au cours de l'année 1974 et proposé au Centre un certain nombre de domaines d'intervention. La

plupart de ceux-ci ont reçu l'approbation de la direction et ont fait l'objet de négociations contractuelles. Un contrat a été signé en juin 1975, notifiant aux concepteurs un budget d'étude de 400 000 Frs et un budget de réalisation de 600 000 Frs TTC (janvier 1975). Le budget d'étude comprend les prestations globales (signalisation et « image de marque ») tandis que le budget de réalisation ne concerne que la fabrication et la pose des panneaux de signalisation.

A partir de là, les études ont pris une tournure plus concrète. Trois champs d'action peuvent s'en dégager :

Les prestations contractuelles, à savoir la signalisation interne comprenant l'étude de panneaux d'information et d'orientation (dont l'appel d'offres a été lancé fin décembre), et « l'image de marque » contenue à la fois dans le manuel d'application (qui sera remis au Centre en janvier 1976) et les imprimés de correspondance (dont l'appel d'offres est prêt depuis le 1/10/1975).

Divers travaux exécutés sur commande de différents Départements : plaquettes d'information CCI et IRCAM, panneaux de signalisation dans le hall d'information et sur le chantier IRCAM, affiche, dépliant, badges pour le Musée d'Art Moderne, etc.

Des propositions de fonctionnement pratique de « l'image de marque » dans le futur Centre, contenues dans le projet de création d'une « Cellule de coordination graphique », en rapport avec chaque Département et le service Edition/Diffusion. L'application de cette « image de marque » est déjà respectée à travers une mission confiée à VDA sur l'aménagement des parkings et le sera à travers des missions d'assistance qui porteront sur les espaces donnés en concession par le Centre.

L'environnement

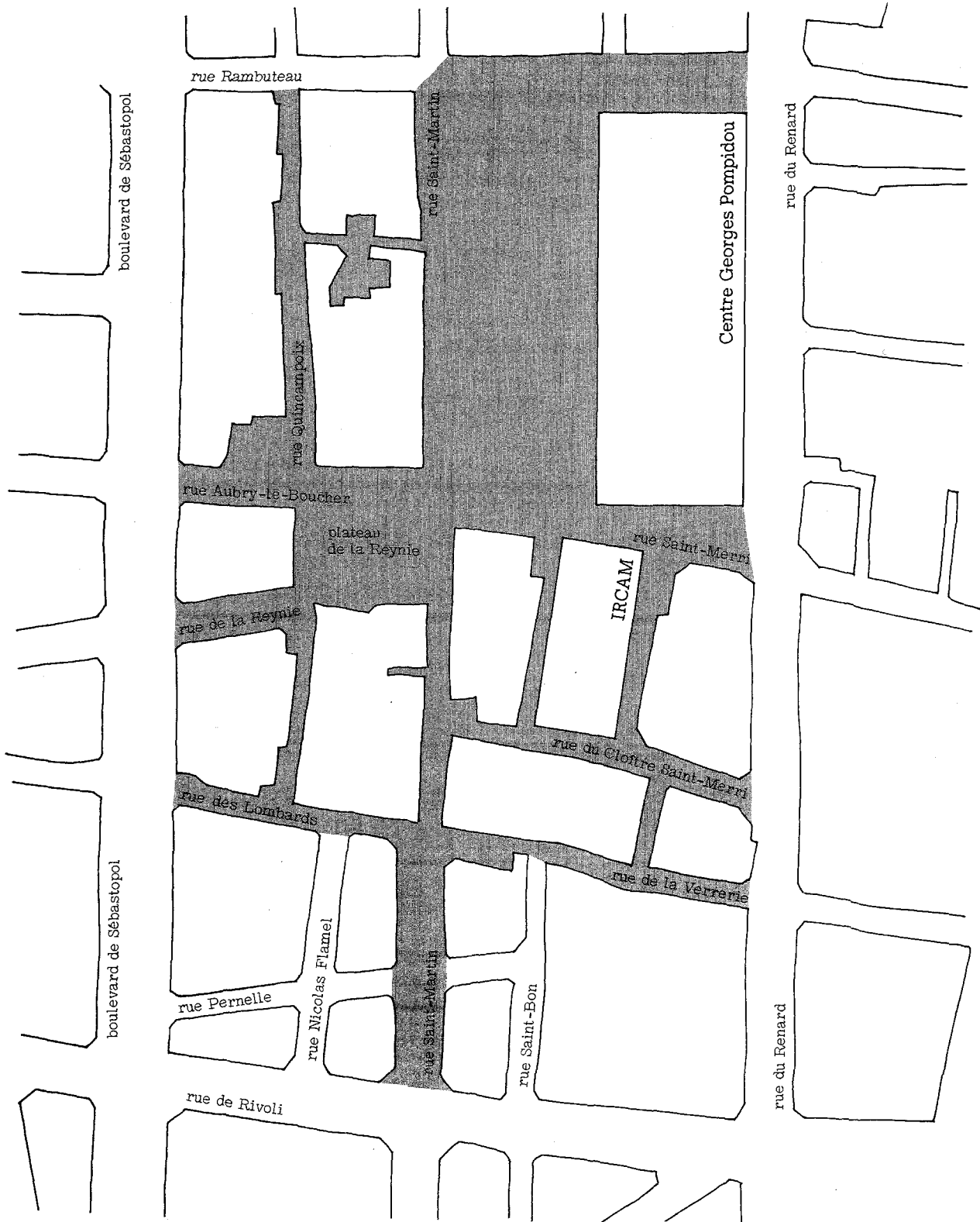
L'opération du plateau Beaubourg ne se limite pas à la construction d'un ensemble culturel composé des trois éléments du Centre, de l'IRCAM et de la Piazza. Elle fait partie d'un projet beaucoup plus vaste dont l'ambition dépasse la simple rénovation d'un quartier vétuste même si celui-ci comporte plusieurs monuments historiques qui seront restaurés, bien entendu, dans le cadre de l'action sur l'environnement. En fait, au delà de la préservation du patrimoine du passé qu'illustre entre autres exemples la mise en valeur de l'architecture exceptionnelle de l'Eglise Saint-Merri, il s'agit de créer entre le quartier rénové du Marais et l'emplacement aménagé des Halles, l'infrastructure matérielle de ce que pourrait être la vie et l'animation de la cité future, moins hostile à l'homme et qui retrouverait ainsi, en quelque sorte, l'effervescence animée de la ville moyenâgeuse autour de la cathédrale culturelle du Centre.

En réservant plusieurs voies aux piétons, en attirant dans ces espaces un ensemble de commerces et d'activités culturelles, artistiques ou artisanales, certaines rues redeviendront un lieu de communication entre les hommes au lieu de n'être plus que la trajectoire solitaire de piétons ou d'automobilistes pressés. Flâner, contempler la diversité des activités, rencontrer et se rencontrer, découvrir et se découvrir : voilà l'ambition que vise l'urbanisme de l'ensemble Halles-Beaubourg-Marais qui cherche à sortir la ville de demain de l'impasse où elle avait été engagée par le développement non maîtrisé de la technologie moderne. Il s'agit, en un mot, d'appliquer concrètement l'idée nouvelle de la qualité de la vie qui doit désormais accompagner les progrès matériels de la société contemporaine.

L'intention de se précipiter de l'instant au Centre s'est précisée au cours d'un conseil restreint réuni en décembre 1973 par le Président Georges Pompidou.

Il avait été décidé à cette réunion, tenue en présence des plus hauts responsables, qu'un programme d'amélioration des abords du plateau Beaubourg serait mis en œuvre. La concrétisation de cette décision, sous la forme d'une convention liant la Ville de Paris et la SEMAH au Centre Georges Pompidou en vue de la définition, de

L'environnement du Centre Georges Pompidou



l'exécution et du co-financement d'un programme cohérent de traitement de l'environnement de l'ensemble Plateau Beaubourg - Plateau Saint-Merri, aurait requis dix-huit mois de patientes négociations. Les travaux doivent être achevés, en principe, avant l'ouverture du Centre Georges Pompidou au public.

L'année 1976 sera donc marquée par la succession d'un ensemble de chantiers de construction et de voirie dont la coordination s'annonce déjà comme très délicate. De ce fait, le respect des délais peut apparaître comme une gageure, mais rien ne sera négligé par l'Etablissement public pour le plein succès de l'opération.

Parmi la multitude des chantiers qui s'élèvent autour du Plateau Beaubourg et qui relèvent de la responsabilité d'organismes divers : Ville de Paris, SEMAH, OPHLM de la Ville de Paris, COGEDIM, etc., le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou est directement engagé dans les projets suivants :

- l'aménagement de voies et d'espaces réservés aux piétons,
- l'opération de l'îlot de Venise,
- l'ensemble des opérations liées à la construction de l'Ecole Saint-Merri,
- traitement des murs-pignons.

En 1975, l'évolution de ces différents projets a été la suivante :

L'aménagement des voies piétonnières

Sans compter la Piazza et la dalle de l'IRCAM (13 000 m²) l'ensemble des autres espaces réservés exclusivement aux piétons représente une surface totale d'environ 14 500 m². Il s'agit de plusieurs rues : rue Saint-Martin, rue Quincampoix, rue Aubry-le-Boucher, rue Saint-Merri, rue Brisemiche, rue du Cloître Saint-Merri et du Plateau de la Reynie.

L'année 1975 est celle des différentes négociations qui ont été nécessaires pour préparer les opérations d'aménagement. Le financement est assuré conjointement par le Centre Georges Pompidou, la Ville de Paris et la SEMAH. Les travaux proprement dits débuteront en 1976 : il s'agit de travaux de réfection des chaussées comprenant la disparition des trottoirs et la plantation d'environ 120 arbres.

En ce qui concerne le cas particulier du Plateau de la Reynie, espace dégagé par la démolition en 1935-36 d'un îlot insalubre, il est actuellement occupé par deux constructions provisoires abritant le siège et les bureaux de la SEMAH, ceux du GTM ainsi que la cantine du chantier Beaubourg. Cette place doit devenir par la suite un espace vert dont le traitement sera harmonisé avec les rues avoisinantes.

L'opération de l'îlot de Venise

Le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou a acheté à la SEMAH un terrain, délimité par la rue Quincampoix, la rue de Venise et la Piazza, où s'élèvent deux immeubles à reconstruire avec toutefois la conservation de leurs façades. Le nouveau bâtiment contiendra, au rez-de-chaussée, une surface réservée à une activité de caractère culturel, deux logements de fonction, des studios d'artistes, le reliquat des locaux étant destiné à la commercialisation.

Le Centre Georges Pompidou souhaite pouvoir recevoir dans l'immeuble des activités de caractère culturel qui participent à l'animation du quartier.

Les travaux de l'îlot de Venise ont débuté en mars 1976.

La construction de l'Ecole Saint-Merri et l'affectation du bâtiment des « Bains-Douches ».

Au commencement des opérations liées à la construction du Centre Beaubourg, un échange a été effectué entre l'Etablissement public et la Ville de Paris. Cette dernière a remis au Centre un ensemble immobilier comprenant une école, un bain-douche, et une bibliothèque municipale contre l'engagement de construire dans la rue du Renard un ensemble comprenant une école, des bains-douches et des équipements sportifs (piscine et salle de sports) qui faisaient cruellement défaut au quartier. En outre, la construction par le Centre d'un passage souterrain desservant la nouvelle école, sous la rue du Renard, a été également prévue. Les immeubles acquis par le Centre ont eu la destination suivante :

- démolition de l'école acquise par le Centre pour permettre la construction de l'IRCAM,
- installation de l'IRCAM dans le bâtiment de l'ancienne bibliothèque municipale. L'IRCAM gardera cet immeuble pour ses services

administratifs après l'achèvement de ses locaux souterrains,

— préservation et désaffectation de l'immeuble « bains-douches » qui sera revendu, en 1976, à l'association « La Joie par le Livre » dont l'objectif est de propager les livres destinés aux enfants, ainsi que d'exercer une animation scolaire en rapport avec la lecture. Ce projet est donc tout à fait en harmonie avec le caractère culturel des activités du Plateau Beaubourg.

De son côté, le Centre Georges Pompidou a achevé la construction de l'Ecole Saint-Merri qu'il a remise en 1975 avec les autres installations sportives et sanitaires à la Ville de Paris. L'ouverture du passage souterrain est prévue pour 1977.

Traitement des murs pignons

A la suite de certaines démolitions, des murs pignons nus sont apparus dont le traitement est nécessaire pour assurer l'harmonie esthétique du quartier. En 1975, des études ont été faites pour prévoir soit un revêtement peint, soit la plantation d'une végétation grimpante qui doit recouvrir une surface d'environ 4 000 m².

Troisième partie

La mission de préfiguration

Le texte du décret du 31 décembre 1971 ne précise pas explicitement que l'établissement public puisse avoir pour mission de coordonner l'action culturelle ou de gérer provisoirement les budgets des futurs utilisateurs du Centre. Mais implicitement cette mission peut être considérée comme prévue puisque l'établissement chargé de la construction du Centre doit également l'ouvrir au public en état de fonctionner, ce qui implique, en fait, une coordination préalable de l'activité des différents départements.

Depuis 1972, l'établissement public a donc été conduit à intervenir de manière empirique, et suivant la plus ou moins grande autonomie des utilisateurs.

A compter du mois de janvier 1974 le Centre Georges Pompidou a été chargé de la gestion directe de tous les utilisateurs à l'exclusion de la BPI. De leur côté, les divers départements poursuivent leur activité culturelle sous le nom déjà du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou.

L'activité du Centre en 1975, dans le cadre de la mission de préfiguration, sera examinée suivant le schéma ci-après :

1. L'activité du Musée National d'Art Moderne.
2. L'activité du Centre de Création Industrielle.
3. L'activité de la Bibliothèque Publique d'Information.
4. L'activité de l'Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique.
5. Les activités de préfiguration des services communs du Centre en liaison avec le public et/ou les départements.

1. Le Musée National d'Art Moderne

Le Musée National d'Art Moderne est, selon le décret du 27 janvier 1976, l'un des départements du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou.

Il regroupe trois anciennes institutions :

- Le Musée d'Art Moderne,
- Le Centre National d'Art Contemporain,
- La Documentation spécialisée.

Monsieur Pontus Hulten, Directeur du Musée donne la définition suivante de *la mission* de son département :

« On a assisté après la guerre à une évolution de la fonction et des structures du musée. Il était ce qu'il avait été au cours du 19^e siècle : un conservatoire, un lieu de contemplation où l'on pouvait voir et admirer les œuvres du passé, objets ayant perdu leur fonction première (sociale, singulière ou sacrée), beaux fossiles d'une époque ou d'une civilisation dépassée, catalyse de la mémoire collective.

Le musée prolongeait le culte des œuvres sacralisées...

Mais ces notions, jusqu'alors considérées comme définitives sont désormais dépassées. Depuis la fin des années soixante des formes nouvelles de communication créent des rapports nouveaux entre l'art et la vie, la vie, la création et la diffusion artistique.

En outre, un public anonyme, curieux, beaucoup plus vaste et d'une certaine façon désorientée, aux intérêts divers, remplace, peu à peu, l'amateur lettré du siècle dernier. Aux changements de public, à des besoins différents, devait correspondre un musée différent.

Lieu ouvert et non plus espace définitif et fermé où les activités correspondent à un mouvement en avant et où les collections permanentes deviennent le nucleus des activités qu'elles suscitent, le musée se situe aujourd'hui à la limite de plusieurs domaines.

Le cloisonnement entre l'art, la littérature et la science, la musique et la vie est une notion dépassée.

Un des plateaux du Centre en construction



Le musée est devenu un espace où la rencontre se fait plus naturellement entre les artistes et le public au contact des développements les plus actuels de la créativité, là où l'on est le plus proche de la sensibilité et de l'invention créatrice et où la participation de chacun à l'actualité vivante est rendue enfin possible. »

Le Musée National d'Art Moderne disposera au Centre Georges Pompidou des surfaces suivantes :

Collections permanentes	12 190 m ²
Galerie exposition d'art contemporain	1 400 m ²
Cabinet d'art graphique	600 m ²
Documentation	1 720 m ²
Bureaux	640 m ²
Total	16 550 m²

Cela représente une augmentation de 35 % par rapport aux surfaces actuelles du Musée d'Art Moderne au Palais de Tokyo.

Trois secteurs composent le Musée :

- les collections,
 - la documentation,
 - les expositions temporaires,
- dont les missions et l'activité en 1975 sont retracées ci-après.

Les collections

Le service des collections regroupe et présente des œuvres — peintures, sculptures, estampes et dessins, photographies et films d'artistes — du début du XX^e siècle, jusqu'à la période la plus immédiatement contemporaine. Cette section a pour mission d'acquérir ces œuvres, de les conserver, de les présenter ; elle est habilitée à recevoir des dons.

Elle rassemble toutes les informations relatives aux œuvres et aux collections ; elle en conduit l'étude scientifique et met en œuvre les moyens nécessaires à leur diffusion. Pour assumer ses fonctions habituelles de musée, c'est-à-dire pour conserver, étudier, préparer et diffuser les collections nationales d'art moderne et contemporain, le service des collections disposera d'espaces de présentation dans le bâtiment du Centre : c'est le musée proprement dit.

Les vastes plateaux dont il s'agit sont conçus comme des ensembles pouvant être structurés en unités de dimensions variables dont l'implantation dépend du système de présentation choisi. Ces espaces de présentation seront complétés par des réserves, une salle de conférences et de projections, des lieux de repos et des cellules d'information.

Afin de conserver le caractère contemporain des collections du Musée National d'Art Moderne, celles-ci seront soumises à des versements périodiques au profit de la Direction des Musées de France, cent vingt ans après la date de naissance des artistes.

Ces versements pourraient cependant s'effectuer avant ou après ce délai sur décision du Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Culturelles.

Activité en 1975 :

Acquisitions

Un crédit de 7 millions de francs a permis l'achat, après l'avis d'un Comité spécial présidé par le Directeur du Musée, d'un certain nombre d'œuvres exceptionnelles, notamment de Marcel Duchamp, Henri Matisse, Mondrian, Miro, Helion, Fautrier, Gromaire, Giacometti, Stenberg, Magritte, Herbin, etc.

Par ailleurs, le Musée a bénéficié de nombreuses donations, notamment dessins de Matisse (6), Arpad Szenes (6), Vieira da Silva (33), Fautrier (6), Desnoyer (12), Ipousteguy (2), sculptures de Claus Oldenburg, peintures de Kelly, Monory (2), etc.

Une mention particulière doit être faite pour signaler la très importante donation de Madame Kandinsky, au début de l'année 1976, donation comprenant une trentaine d'œuvres.

Documentation sur les œuvres :

Ce service constitue grâce à un fichier très complet contenant un ensemble de renseignements détaillés sur les œuvres, l'inventaire des collections du Musée.

Ces éléments sont complétés par des dossiers contenant notamment des données bibliographiques méthodiquement collectées ainsi que par une « couverture » photographique en noir et blanc des œuvres, qui atteint aujourd'hui 90 % des collections.

Enfin, le service répond à diverses demandes de documentation sur les œuvres, par téléphone, par lettres ou lors de visites effectuées par des chercheurs.

Restauration

Un important programme de restauration est en cours, dont le but est de présenter lors de l'ouverture du Centre des collections en parfait état.

Présentation des œuvres

En 1975, 311 400 personnes ont visité les collections du Musée National d'Art Moderne.

Mise en place des nouveaux personnels d'accueil et de surveillance

Dans le cadre de la mission de préfiguration, le Musée a introduit, dès 1975, une des innovations du Centre Georges Pompidou qui remplacera, dans tous ses départements, la fonction traditionnelle de gardiennage par une conception nouvelle tournée davantage vers l'accueil et la réception du public que vers la « police » des salles d'exposition.

Cette innovation implique, en fait une réflexion approfondie sur plusieurs problèmes : sécurité des œuvres, la mise en place des systèmes efficaces d'alerte, la formation du personnel chargé de l'accueil qui doit être capable de renseigner le public sur les œuvres, et cela même dans une langue étrangère.

Le recrutement et la formation de ces agents a eu lieu en mai-juin 1975 ; depuis cette date, le Musée reçoit, suivant cette nouvelle conception, ses visiteurs.

Expositions et manifestations

Cette section organise les expositions et les manifestations du Musée d'Art Moderne. Elle invite des artistes à les concevoir et à y participer.

A cet égard, elle coordonne les initiatives intérieures et extérieures du Centre et met l'accent sur la diversité des types de manifestations, par exemple :

- monographies rétrospectives, sujets autour d'un thème, réflexions sur une notion,
- bilans d'une période, d'un mouvement ou d'une tendance,
- expositions d'information destinées à éclairer la relation entre création artistique et certains aspects de la civilisation moderne, en particulier : la science et la technologie, la littérature et la linguistique, l'architecture et l'urbanisme,
- expositions itinérantes en France et à l'étranger,
- programme de pédagogie et d'animation à l'intérieur et à l'extérieur du Centre.

Au cours de l'année 1975, 13 expositions ont été organisées par le Service des manifestations du Musée National d'Art Moderne :

Ces expositions se sont déroulées en trois lieux :

Centre National d'Art Contemporain

Roy Lichtenstein : Dessins sans bande
 Jean Dubuffet : Paysages castillans - Sites tricolores
 Krajcberg
 Christian Jaccard
 Daniel Pommereulle : Fin du siècle
 Les Lalanne
 Marcel Broodthaers : L'Angélus de Daumier
 Maïakovski : 20 ans de travail
 Charles Simonds

Grand Palais

Marx Ernst

Musée National d'Art Moderne

Dessins et sculptures de Matisse
 François Rouan : Douze portes
 Hommage à Sonia Delaunay.

D'autre part, dans le cadre du Cabinet des dessins du Musée National d'Art Moderne, plusieurs expositions organisées à partir du fonds du Musée, ont été présentées :

Art Abstrait 1910 - 1940
 Dessins de Victor Brauner
 Brancusi : 25 dessins.

L'accent a été mis cette année sur les expositions individuelles se répartissant en :

- Rétrospectives comme Lichtenstein, Maïakovski, Max Ernst, Matisse, Sonia Delaunay, Broodthaers.
- Présentations d'œuvres récentes comme Dubuffet, Krajcberg, Jaccard, Pommereulle, Simonds, Rouan .

Chacune de ces expositions a donné lieu à l'édition d'un catalogue ou d'une monographie sur l'artiste. D'autre part, un certain nombre d'estampes originales des artistes ont pu être éditées à l'occasion des expositions (Lichtenstein, Krajcberg, Jaccard, Pommereulle, Lalanne).

L'audiovisuel est fréquemment intervenu pour compléter ces manifestations :

- soit par la réalisation de montages de diapositives : Krajcberg, Max Ernst,
- soit par la projection de films accompagnant les expositions : Broodthaers, Maïakovski, Simonds, Max Ernst, Matisse.

La constitution de ce programme d'expositions a donné lieu à de nombreux contacts avec les Musées étrangers et avec la province.

L'exposition Roy Lichtenstein a circulé en Allemagne fédérale, l'exposition Lalanne en Hollande.

L'exposition Jaccard a été organisée avec le Musée des Sables-d'Olonne. Elle a été successivement présentée aux Sables-d'Olonne, au C.N.A.C. à Nantes (Musée des Arts Décoratifs) et à Céret.

L'exposition Krajcberg a été remodelée pour circuler dans les Musées de province. Elle a été présentée au Musée de Calais pendant l'été.

Enfin, l'exposition Maïakovski sera montrée tout au long de l'année 1976 en province.

Une animation accompagnant les expositions, inaugurée en 1974, a été également entreprise en 1975 en particulier à l'occasion des expositions Lichtenstein, Max Ernst et Maïakovski.

La documentation

La documentation réunit un ensemble d'informations et de documents relatifs à l'histoire de l'art au XX^e siècle et aux développements de l'art

contemporain international. Organisme de coordination et d'échanges, la documentation informe sur la localisation et le contenu des fonds documentaires publics et privés, français et étrangers.

Instrument de recherche, elle comprend :

- une bibliothèque rassemblant livres, périodiques et catalogues d'expositions,
- des collections d'archives : papiers personnels et manuscrits des dossiers d'artistes (questionnaires bibliographiques remplis par les artistes, coupures de presse, documents divers) et des dossiers thématiques,
- des collections de photographies en noir et blanc,
- des collections sous forme de microfilms et de microfiches,
- une photothèque,
- des interviews d'artistes et de témoins de la création,
- une cinémathèque - vidéo et films.

Instrument de diffusion, la documentation met à la disposition des lecteurs et transmet sur demande des informations sur les artistes et sur l'actualité artistique, des renseignements bibliographiques, des dossiers thématiques.

Outre sa participation aux catalogues d'expositions du Centre, elle réalise des publications et des présentations documentaires : catalogues - dictionnaire de son fonds et dépouillement analytique des périodiques réalisés avec le concours de l'informatique, études historiques, documents inédits, réimpressions, reportages audiovisuels, etc.

En 1975, le service de documentation est intervenu dans les domaines suivants :

Etat du fonds :

La fusion des fonds de la Bibliothèque du Musée National d'Art Moderne et de la Documentation du Centre National d'Art Moderne est en cours depuis janvier 1974. L'ensemble représente environ : 17 000 livres, 40 000 catalogues, 1 200 titres de périodiques (dont 255 vivants) et 7 500 dossiers d'artistes, couvrant la période allant de 1900 à nos jours.

Acquisitions au cours de l'année 1975 (achats et dons)

Ouvrages et périodiques :

- 2 000 livres,
- 255 périodiques,
- 24 quotidiens.

Ceci représente un accroissement de 25 % par rapport aux achats de la Documentation pour 1974.

Catalogues

2 600 catalogues ont été reçus, provenant d'échanges (30 %), d'envois gracieux ou de dons faits par les artistes (60 %).

Les dossiers d'artistes

Les dossiers d'artistes aujourd'hui au nombre de 7 000 environ ont été constitués à partir de 1967. Au cours de l'année 1975, 500 nouveaux dossiers environ ont été ouverts à la suite de l'envoi d'un questionnaire. Ces documents sont en voie de miniaturisation sous forme de microfiches, afin d'en permettre la conservation et d'en faciliter la consultation et la diffusion. Il convient de noter qu'à la suite d'une parution dans « American Artist » (novembre 1975), de nombreux dossiers nous sont parvenus des Etats-Unis.

Les archives

La documentation a poursuivi, en 1975, l'effort entrepris en 1974 et a recueilli le fonds Robert Le Masle (archives : S. Valadon, M. Utrillo, A. Utter, R. Le Masle, M. Laurencin, soit environ 600 documents divers). Deux documents particulièrement importants sur Matisse ont été préemptés en vente publique.

La diathèque

La diathèque détient 25 400 diapositives de plus de deux mille artistes différents résultant, soit d'une campagne systématique de prises de vues dans les Musées et les galeries parisiennes, soit d'envois faits par les artistes eux-mêmes.

En 1975, 2 436 diapositives faites par le Service ont été enregistrées et classées - 500 provenant de dons ou d'envois s'ajoutent à ce chiffre.

Les films

En 1975, un effort particulièrement important a été fait pour constituer une collection cohérente de films « d'artistes ». Deux cent soixante dix-sept titres ont été acquis au total (comprenant notamment l'ensemble des films qui furent présentés à Montreux en 1974) qui constituent une collection sans aucun équivalent en France et peut-être dans le monde et dont le double sera déposé aux Archives du Film à Bois d'Arcy.

En 1976, les différents services du Musée continuent leurs activités de préfiguration qui se succéderont jusqu'en automne, période à laquelle commenceront les opérations de transfert des activités et des œuvres au bâtiment définitif du Centre Georges Pompidou.

En même temps, la préparation des manifestations des années ultérieures, 1977 et 1978 est déjà commencée par les responsables de ce département.

2. Le Centre de Création Industrielle

Le Centre de Création Industrielle est le second département du Centre Georges Pompidou suivant les dispositions du décret du 27 janvier 1976.

Fondé en 1969, par l'Union Centrale des Arts Décoratifs, rattaché depuis juillet 1972 à l'établissement public du Centre Beaubourg, le CCI s'intéresse, suivant la description donnée par son Directeur, Monsieur François Mathey, « à l'ensemble des activités participant à la création de notre environnement ; architecture et urbanisme, design des produits, communications visuelles délimitent son terrain d'action et le souci de rendre compte de la relation quotidienne des individus aux espaces, aux objets et aux signes. Le CCI veut rassembler et faciliter la saisie de l'information d'une part, proposer et susciter un certain nombre d'analyses et de recherches d'autre part ».

Le CCI regroupera, sur environ 4 000 m², cinq secteurs d'activité :

- La documentation spécialisée,
- L'information sur les produits,
- Le service « Expositions - Manifestations »,
- Le service « Edition - Production »,
- Le service « Etudes et Projets ».

La documentation spécialisée

Elle crée et gère des fonds documentaires de base par catégorie de créateurs (architectes - urbanistes - designers - graphistes), des fonds bibliographiques et audio-visuels (création d'une médiathèque : films, T.V., vidéos, enregistrements, photos, diapos...).

Elle actualise ce travail permanent par la publication de bulletins bibliographiques :

- Bulletin mensuel
- Bulletin trimestriel en anglais pour l'ICSID
- Bulletin des pays socialistes (Europe de l'Est, Chine, Cuba...) en co-production avec le Musée et de catalogues généraux (diathèque) ou thématiques, ainsi que d'annuaires de créateurs.

Elle est enfin prestataire de services en organisant des recherches à la demande, en constituant des dossiers, en instituant un système de prêt et location (médiathèque), en fournissant des listes d'adresses et en répondant à toute requête sur place, par correspondance ou téléphone.

L'activité du service en 1975

Le service documentation est ouvert au public de 10 h à 18 h du lundi au vendredi.

Il regroupe les types d'activités suivants :

Bibliothèque :

Consultation de livres, revues, catalogues, rapports de recherche, documents divers, dossiers de presse. 2 000 livres, 220 revues en abonnements ou service de presse, 500 catalogues, 200 rapports de recherche ou documents divers.

Activités de recherche :

- Dossiers spécifiques : des dossiers sont constitués et mis à jour sur des sujets fréquemment demandés : signalétique, image de firme, couleur, villes nouvelles, transports, profession, enseignement, architecture du 19^e siècle, mobilier urbain, aire de jeux, mobilier scolaire, mobilier muséographique...

- Recherches à la demande : elles peuvent être internes au CCI (autres services) ou externes. Dans ce cas, elles sont écrites, téléphoniques, ou consistent en visites sur place. La réponse peut être immédiate ou différée selon l'importance de la recherche. Jusqu'à présent, une moyenne de 10 demandes par jour.

- Service designers : un fichier très complet des designers, graphistes et architectes d'intérieur français a été élaboré et automatisé. Il fera l'objet en 1976 d'un annuaire. Ces fichiers sont complétés par des dossiers par designer, comportant curriculum-vitæ, photos, diapositives, coupures de presse... Une sélection des mêmes catégories de créateurs ont été faites pour l'étranger et des dossiers existent sur leur travail. Ce secteur, en raison de son caractère sélectif n'est pas automatisé.

Ces fichiers et dossiers sont consultables sur rendez-vous.

- Service de renseignements sur les manifestations diverses touchant la profession.

Activités documentaires proprement dites :

Constitution d'un fichier matière (terminologie de base servant à l'indexation des documents).

Ce fichier matière permet notamment, le classement des abstracts des revues figurant au bulletin mensuel, et la consultation par les visiteurs des documents.

Participation, avec le service Design de Produits à la constitution d'un thésaurus englobant l'ensemble des activités du CCI.

Activités de diffusion :

L'ensemble des activités décrites donne lieu à des éditions documentaires, pour la plupart gratuites jusqu'à présent.

• **Bulletin mensuel :**

Diffusé depuis 2 ans 1/2, il est actuellement tiré à 800 exemplaires sur Offset, assemblé et broché sur place, et envoyé sur demande. Il fait le point chaque mois des différentes manifestations, congrès, concours, conférences, séminaires, nouvelles diverses ; dans une seconde partie sont présentés les abstracts des revues selon un plan de classification qui en permet une lecture rapide ; enfin, une bibliographie tirée des revues.

• **Bulletin des pays socialistes :**

Trimestriel. Consacré à la presse socialiste. Il comprend des abstracts et une partie d'informations plus approfondies. Il est fait en collaboration avec la Documentation Arts Plastiques du Centre Georges Pompidou. Tiré actuellement à 500 exemplaires, sur demande.

• **Quarterly information Bulletin de l'ICSID :**

Bulletin trimestriel en anglais, composé d'abstracts envoyés par des organismes collaborant au sein d'un groupe de travail de l'ICSID. Ce bulletin est diffusé sur abonnements. Tirage 500 exemplaires.

• **Index International de Mobilier urbain et Aires de jeux :**

N° 2. Paru le 25 novembre 1975, il est une mise à jour et une refonte du premier index paru en 1973.

• **Annuaire des designers :**

En préparation pour le premier trimestre 1976.

• **Index du Mobilier scolaire et Index du Mobilier muséographique :**

Prévus pour 1977 (en collaboration avec la direction des Musées pour le mobilier muséographique).

La Diathèque :

Le fonds documentaire de la diathèque comprend désormais plus de 15 000 diapositives et peut répondre à un éventail très large de demandes sur tous les thèmes pris en compte par l'activité du CCI.

Il sera possible, au cours de l'année 1976, d'établir le catalogue de cette section afin de faire connaître plus largement l'instrument que représente cette collection extrêmement riche d'images.

Un fichier de films documentaires sur l'architecture, l'urbanisme, la production industrielle et le graphisme a été également mis au point au cours de l'année 1975. Actuellement, le fichier comprend environ 250 unités. Un répertoire thématique permet de rapprocher les films traitant des mêmes sujets. L'année 1976 doit voir l'extension de ce fichier.

Quelques extraits du catalogue d'acquisitions de la Diathèque en 1975 :

Evolution de la technique de construction des ponts,
Architecture de fer au 19^e siècle,
Les grands architectes américains du 20^e siècle,
Jeunes architectes catalans,
Passages piétonniers à Paris,
Affiches et publicité dans la rue,
Histoire du siège,
Les maisons de terre au Yémen, etc.

L'information sur les produits

Ce service nourrit et gère un système automatisé d'informations sur les produits (200 types de produits rassemblant 30 000 articles).

Cette banque de données peut permettre à l'utilisateur (consommateur, concepteur, producteur, prescripteur...) de sélectionner les produits d'un type donné selon la nature et les caractéristiques de sa propre demande.

En second lieu, le service d'information sur les produits réalise des *tests comparatifs* (analyse de valeur d'usage), enfin, il conduit des *études et recherches* destinées à apporter des outils pour la conception.

Le Système d'Information sur les produits (SIP) :

L'information sur les produits se répartit — bien mal — entre deux grandes sources : la publicité et les organisations de consommateurs. C'est dire son caractère partiel. D'un côté, une information fondée sur « l'appel » et la subjectivité, de l'autre une confrontation de marques et non de fonctions et une appréciation quantitative (souvent globale) qui exclut le plus souvent l'analyse de la valeur d'usage.

Afin de combler cette lacune, le CCI a développé un système d'informations sur les produits (SIP) automatisé, qui sera opérationnel en 1977 dans le futur Centre. Ce système permettra notamment aux usagers de sélectionner les produits (vendus en France) en fonction de leurs propres exigences. Etabli à partir des données de l'analyse de valeur d'usage, il est également destiné, de façon générale, à permettre l'amélioration des produits. Il s'adresse donc aussi aux concepteurs, aux producteurs et aux diffuseurs.

Ce système rassemblera les données suivantes :

- Des dossiers de produits
- Une documentation bibliographique
- La sélection d'articles (*banque d'informations*). Sur une console (terminal d'ordinateur), une opératrice questionne la banque d'informations qui contient les caractéristiques d'usage des articles étudiés par le CCI (200 types de produits). On peut alors faire apparaître, sur une console ou sur lecteur de microfiches, les caractéristiques ou la photographie des articles sélectionnés ainsi que la référence des tests réalisés sur ces articles.
- Les adresses des distributeurs, constructeurs, organismes.

Le système s'applique aux biens de consommation, c'est-à-dire aux produits (objets) finis, durables. La banque d'informations comprendra environ 30 000 articles en 1977.

Réalisation de tests comparatifs :

Le CCI réalise des analyses fonctionnelles d'usage et des tests comparatifs de valeur d'usage de types de produits nécessaires à la réalisation des dossiers de produits et à la qualification d'articles (et types de produits).

Cellule « Etudes et Recherches » :

La banque d'informations permettra de mener une recherche plus fondamentale en vue de définir des instruments

d'élaboration, de normalisation et de réglementation du produit industriel garantissant une meilleure information générale. Le CCI à notre connaissance est le seul organisme qui traite de ces problèmes à ce niveau de synthèse et qui essaie de se situer au point de rencontre d'un certain nombre d'organismes existants.

Le programme de recherche du CCI comprend six études principales échelonnées sur cinq ans :

1. *Système d'étiquetage des produits (1976)*

L'examen des diverses formes d'étiquetage, obligatoire ou systématique devra permettre de mettre au point un système qui tiendra pleinement compte des besoins des consommateurs (acheteurs et usagers) et des contraintes de la distribution. Il y a là un important problème de communication, de codification, d'évaluation et de contrôle de l'information « utile » en rapport avec les relations « produits-usagers ».

2. *Banque de données techniques, économiques et juridiques (1976, 1977, 1978).*

Il s'agirait de concevoir un prototype de banque de données exploitant sur les plan technique, économique et juridique :

- les données contenues dans le système d'information sur les produits nouveaux,
- les analyses fonctionnelles d'usage et techniques de produits réalisées,
- les brevets correspondant à ces fonctions (brevets de base),
- les statistiques : importation, exportation, marchés par types de produits.

3. *Méthode d'établissement des devis de performances (1977, 1978).*

L'établissement de devis de performances (ou cahier de prescription de performances) destinés à la programmation et à la conception des produits, est actuellement rendu difficile sinon impossible par l'absence de méthode et d'outil appropriés.

L'absence de devis de performances est une des causes des difficultés de collaboration des différents « concepteurs » au sens très large du terme. L'étude de leur élaboration, fondée notamment sur l'exploitation de l'analyse fonctionnelle d'usage, déjà pratiquée dans le système d'information sur les produits, permettrait d'apporter dans la conception des produits un outil efficace tenant particulièrement compte des exigences d'usage.

4. *Méthode d'analyse et outil pédagogique concernant les relations « produits-usagers » (1977, 1978).*

Il est surprenant de constater l'absence de tout enseignement dans le domaine des relations « produits-usagers », tant au niveau secondaire que supérieur. Il serait donc nécessaire de développer des outils pédagogiques qui devraient permettre un enseignement spécifique susceptible de préparer les usagers à apprécier les produits industriels en termes autres que simplement « consommateurs ».

5. *Elaboration de normes d'usage (1979, 1980).*

La normalisation, trop souvent considérée comme standardisation, a été développée en France à partir de 1918. On peut dire que malgré les nombreuses difficultés (surtout à l'échelon international : conflit d'intérêts, protectionnisme, monopoles) elle a eu un rôle fondamental. Cependant les

objectifs généraux de l'AFNOR qui est responsable de la normalisation en France, sont encore plutôt orientés vers l'aide aux industriels ou, maintenant, l'aide à l'économie nationale, que vers les utilisateurs finaux, les usagers, le grand public. Le CCI a donc l'intention d'engager des recherches dans ce domaine des normes d'usage.

6. *Banque de données ergonomiques (1979, 1980).*

L'ensemble des données ergonomiques dont on dispose actuellement sont très dispersées et de surcroît dans des ouvrages d'origine étrangère. Il serait donc indispensable de pouvoir mettre à la disposition des « concepteurs » une banque de données ergonomiques qui contiendrait les données déjà existantes et une certaine quantité d'informations qui reste « à fabriquer », en collaboration avec les organismes compétents (le Laboratoire d'Ergonomie du CNAM notamment).

Conséquences attendues :

Le développement d'un véritable service de « Création » industrielle, prestataire de services dans le direction des usagers que des conseils et des industriels. Les résultats de la recherche seraient gérés par le CCI et décentralisés à la demande (les villes nouvelles ont déjà manifesté leur souci de disposer d'antennes) grâce à l'automatisation.

De nombreux travaux devront être réalisés à l'extérieur et les résultats finaux très largement diffusés. Il s'agit d'une recherche « ouverte » devant déboucher dès son terme sur des développements opérationnels. Elle nécessitera d'autre part la collaboration et l'accord des instances économiques ou administratives concernées, notamment au niveau de la réglementation.

Expositions et Manifestations

Dans la période de fonctionnement du Centre Georges Pompidou, les *expositions*, éléments essentiels de l'action du CCI, seront de deux ordres. Celles présentées au Centre permettront à un public, le plus large possible, de retrouver les éléments synthétiquement ordonnés d'une réalité de notre environnement.

Dans la période inaugurale, fin 1976, début 1977, le CCI présentera les manifestations suivantes :

- La Ville et l'Enfant,
- Les Gares,
- Histoire d'une Voiture (généralie, vie et mort d'un produit),
- Géographie de la Couleur,
- La Publicité.

Les *expositions itinérantes* seront constituées — en dehors de celles déjà présentées au Centre — d'une série de petites manifestations très mobiles destinées aux Comités d'Entreprises, aux Maisons de Jeunes et aux Associations.

En dehors des expositions, la galerie d'actualité dont disposera au Centre le CCI permettra de rendre compte de l'actualité à la manière d'une revue. Des rubriques, des nouvelles, des dossiers, y seront présentés en permanence. Des rencontres et des débats mettront en présence ceux qui font la Ville et ceux qui l'habitent, ceux qui produisent et ceux qui utilisent...

Dans le cadre de la mission de préfiguration, le service des expositions, a eu, en 1975, une activité déjà importante :

1. *Expositions temporaires* présentées dans les locaux du Musée des Arts Décoratifs.

8 janvier - 3 mars 1975 : « Le futur est peut-être passé » Réflexions et recherches de Gaetano Pesce dans le domaine de l'architecture design et arts plastiques.

Deux débats animés par Gaetano Pesce ont eu lieu dans le courant janvier. - 4 000 visiteurs.

8 janvier - 3 mars 1975. « De l'ambiance au démesurable » présentation des recherches de Bernard Lassus sur les problèmes de Perception et l'organisation de l'espace. La projection du film « Les habitants paysagistes » a été suivie d'un débat. - 6 000 visiteurs.

8 janvier - 24 mars 1975 : « Couleur, échelles et schémas ». Etude sur la couleur réalisée par André Lemonnier, coloriste-conseil français, montrant l'organisation de la couleur, ses cheminements dans l'espace. - 8 000 visiteurs.

9 avril - 8 juin 1975 : « Du Bauhaus à l'industrie » Wilhelm Wagenfeld. Exposition sur les travaux de l'un des pionniers du Bauhaus, connu notamment pour ses réalisations dans le domaine de l'orfèvrerie, porcelaine, verrerie et objets de la table. - 8 000 visiteurs.

5 juin - 15 septembre 1975 : « Lartigue 8×80 ». Histoire de la photographie ; rétrospective de l'œuvre de Jacques Henri Lartigue. - 25 000 visiteurs.

18 juin - 9 décembre 1975 : « Les lieux mécanisés ». Cette animation menée par Bernard Lagneau à partir d'éléments et de mécanismes divers en carton, amenait enfants et adultes à la création d'espaces ludiques sans cesse renouvelés. Cette animation présentée initialement par le CCI dans le cadre de la manifestation annuelle Exempla à Munich fut reprise au Musée des Arts Décoratifs. Différents groupes scolaires, associations de jeunes enfants handicapés, etc., participèrent à cette animation. - 42 000 visiteurs.

18 novembre 1975 - 12 janvier 1976 : « Architectures marginales aux U.S.A. ». Cette exposition organisée en collaboration avec le Centre Culturel américain, a présenté plus de 400 photos et documents sur les diverses réalisations architectures de communautés ou de personnes marginales à des titres très divers dans la société américaine.

Cette exposition était accompagnée d'un cycle de projections et de conférences animées par différentes personnalités américaines (théoriciens de l'architecture, professeurs, chercheurs, etc.).

Cette exposition ainsi que les conférences et les débats ont eu un vif succès. Elle circule actuellement dans des Ecoles de Beau-Arts, Universités, etc.

9 décembre 1975 - fin février 1976 : « Bunker archéologie » Paul Virilio. A partir de la description de l'architecture des Bunkers du Mur de l'Atlantique, réflexion sur l'espace militaire.

14 janvier - 1^{er} avril 1976 : « Les Shakers ». Présentation de l'exposition consacrée à la vie communautaire et au travail des Shakers, secte chrétienne américaine, qui réalisèrent un certain nombre d'édifices, meubles et ustensiles.

2. *Les expositions itinérantes.*

Les expositions temporaires présentées au Musée des Arts Décoratifs ont circulé ensuite dans les différents réseaux des Musées de Province, des Maisons de la Culture et des Associations Culturelles diverses.

En 1975, le CCI a lancé un nouveau type de manifestations itinérantes ; ces manifestations didactiques de caractère mobile, facilement montées, répondent plus particulièrement au réseau des Maisons de Jeunes, Comités d'Entreprises, Universités et Associations diverses.

La première exposition de ce type réalisée en deux exemplaires sous forme de panneaux plastifiés, sur le thème « Qu'est-ce qu'une campagne publicitaire ? » fut présentée le 15 octobre à la Maison des Amandiers (Paris 20^e) et circule actuellement en France. La conception de cette exposition a été accompagnée d'une étude de structure permettant de répondre aux différents problèmes de présentation et de montage.

Cette étude a abouti à la réalisation de 500 supports métalliques, qui à la demande, accompagnent un certain nombre d'expositions.

Actuellement en préparation :

- « Qu'est-ce que le jouet »,
- « Les affiches cubaines »,
- « Signes et signalétique »,
- « Qui décide de la ville ».

3. *Opérations d'animation.*

Le service des manifestations a d'autre part participé à l'organisation de diverses opérations.

Dans le cadre du Salon d'Inova (mai 1975), le CCI a présenté sous forme de panneaux-photos un panorama des techniques et des inventions tiré de l'exposition « Matériaux, technologie et formes ».

En septembre 1975, à l'occasion du lancement du premier numéro de la revue « Traverses », co-édités par le CCI et les Editions de Minuit, présentation de la revue.

4. *Expositions en préparation pour 1976.*

« Les affiches françaises 1965-1975 ». Une sélection d'affiches françaises contemporaines qui sera présentée à Moscou dans le courant du mois d'avril 1976.

« Les énergies douces », « Panoramade des énergies non polluantes utilisant le vent, l'énergie solaire.

« Les réalisations et recherches du designer italien Ettore Sottsass. Cette exposition sera réalisée en collaboration avec le Design Center de Berlin (I D Z). Présentation au Musée des Arts Décoratifs en septembre 1976.

« Moholy Magy ». L'œuvre de Moholy Magy : peintures, sculptures, objets, photos et recherches graphiques.

Présentation au Musée des Arts Décoratifs en septembre 1976.

Préparation de la manifestation inaugurale sur le thème de « La Ville et l'Enfant ».

Editions - Productions

En dehors des publications qui prolongent l'activité de ses différents services (catalogues, bulletins, index...), le CCI a une politique spécifique d'édition.

Une revue trimestrielle « Traverses » est co-éditée avec les Editions de Minuit. Des collections de livres, notamment des anthologies et des monographies ainsi que des livrets de diapositives — éventuellement destinés à l'enseignement — complètent cette action.

En outre, le CCI, grâce aux moyens des services communs du Centre, dispose d'une infrastructure technique qui lui permet de développer une politique de programme audio-visuels, de films et de vidéo.

Enfin, le CCI mène également une politique de recherche qui pourrait déboucher, à partir de 1976, sur des travaux fondamentaux concernant les archives sonores et visuelles et la recherche sur les produits, et à plus long terme, sur le fonctionnalisme et l'architecture industrielle.

L'activité du service en 1975 est retracée ci-dessous :

1. L'édition d'instruments de recherche et de connaissance.

Du point de vue de la recherche fondamentale et de la réflexion critique, le CCI-Edition publie, à raison de quatre numéros par an, une revue dont l'intitulé « **Traverses** » rend explicite son orientation. Il s'agit, concernant les différents champs de la pratique sociale actuelle (en particulier l'environnement, le design, l'architecture, la production industrielle) de prendre sur ces diverses réalités des points de vue qui permettent, pour ainsi dire de les traverser de part en part pour en découvrir, dans la mesure du possible, la logique réelle.

« Traverses » ne double pas une information diffusée par les revues spécialisées, elle s'adresse aux chercheurs, enseignants, étudiants, architectes, concepteurs et à tous ceux qui se sentent concernés par les problèmes de la société contemporaine ou souhaitent avoir accès à des textes d'analyse et de réflexion.

Numéros parus :

- Lieux et objets de la mort, septembre 1975
 - Le design, novembre 1975
 - La mode, février 1976.
- Maquette : Bernard Lagneau
Réalisation : CCI/Centre Georges Pompidou
Diffusion : Editions de Minuit.

D'autre part, un choix d'ouvrages originaux ou de traductions actuellement en chantier, répond à ce même désir de réflexion fondamentale.

A paraître en 1976 :

- Une anthologie de textes inédits, que des architectes russes ont écrits dans les années 20, réunis par l'architecte Anatole Kopp (auteur de Ville et Révolution, Anthropos, 1967).
- Une monographie du siège contemporain, ses origines et son évolution depuis le XIX^e siècle, par Yolande Amic, Conservateur au Musée des Arts Décoratifs. (2^e semestre).

2. Le CCI-Edition publie également des livrets de diapositives.

Ces livres sont répartis en quatre collections : Architecture et urbanisme, Graphisme, Couleur, Design. Chacun de ses livrets comporte 24 diapositives couleur 24×36 accompagnées d'un texte d'analyse et d'un commentaire d'images bilingues.

Sont parus en 1975 :

- Couleur, Echelles et schémas André Lemonnier (Janvier) - tirage : 1 000 exemplaires.
- Histoire de l'affiche française des origines à 1914 Tome 1 (Avril) - tirage : 1 000 exemplaires.
- Architectures marginales aux U.S.A. (Novembre) - tirage : 1 500 exemplaires.

En janvier 1976 :

- Histoire des jardins (Tome 1)
- Monographie d'un habitat sociétaire : le familistère de Guise
- Les grands travaux d'architecture des ingénieurs (Tome 1 : de 1757 à 1850).

3. Il publie également des documents émanant des autres services.

Il coordonne la réalisation d'ouvrages spécialisés à caractère documentaire conçus par le service « Etudes » et le service « Documentation ». Il travaille en étroite collaboration avec le service des manifestations pour la conception et la réalisation des catalogues d'exposition. Outre des catalogues-monographie, le CCI-Edition a cherché à mettre au point une formule de catalogue-livre présentant des témoignages, des analyses, des études, des documents, des illustrations qui complètent ou prolongent l'objet de l'exposition.

Sont parus en 1975 :

- « Le futur est peut-être passé » - Gaetano Pesce (Janvier) - Tirage : 2 000 exemplaires.
- Paysages quotidiens. De l'ambiance au démesurable - Bernard Lassus (Janvier) - Tirage : 2 000 exemplaires.
- Du Bauhaus à l'industrie - Wilhelm Wagenfeld (Avril) - Tirage : 2 000 exemplaires.
- Lartigue 8×80 (Juin) - Tirage : 4 000 exemplaires.
- L'atelier mécanisé 12 - Bernard Lagneau (Juin) - Tirage : 2 000 exemplaires.
- Qu'est-ce qu'une campagne publicitaire ? (Octobre) - Tirage : 2 000 exemplaires.
- Bunker archéologie - Paul Virilio (Décembre) - Tirage : 3 000 exemplaires.
- Les Shakers - Vie communautaire et design avant Marx et le Bauhaus.

Réédition de l'*Index International du Mobilier Urbain* (Novembre), tirage 3 000 exemplaires, augmenté d'une section réservée aux aires de jeux.

Publication des communications faites au congrès de l'International Council of Societies of Industrial Design à Moscou en octobre dernier (Janvier 1976 - tirage 1 500 exemplaires).

Au terme de sa seconde année de production le CCI-Edition aura publié plus de 20 ouvrages, soit 46 000 volumes.

Le service « Etudes et Projets »

Le Président de la République ayant récemment souligné la responsabilité qui incombe à l'Etat dans le domaine de la qualité, notamment esthétique, des paysages urbanisés et des multiples objets qui se trouvent mêlés à notre existence quotidienne, un service « Etudes et Projets » a donc été créé au sein du CCI qui aura un rôle central dans la mise en œuvre de cette politique.

Ce service du CCI a donc pour mission d'assurer une assistance aux maîtres d'ouvrages publics (départements ministériels, établissements publics, collectivités locales) sur leur demande, pour des opérations concernant l'aménagement de l'espace et les équipements collectifs. Le service ne se pose pas lui-même en créateur mais s'offre comme instance de concertation entre les différents intervenants (usagers, décideurs, concepteurs, constructeurs).

De ce fait, l'activité de cette cellule revêt un caractère interministériel s'inscrivant à l'articulation des domaines qui relèvent chacun de départements ministériels différents (Secrétariat d'Etat à la Culture, Ministère de la Qualité de la Vie, Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Equipement, de l'Intérieur...).

Le service « Etudes et Projets » est enfin l'instrument de la Puissance Publique dans le dialogue avec l'industrie, pour la définition d'une politique concertée de création industrielle.

Trois orientations principales sont poursuivies dans le cadre de cette mission :

- Micro urbanisme : aménagement de grands ensembles dans un contexte urbain, modification et traitement de l'environnement immédiat,
- Architecture : bâtiments et traitement des espaces internes,
- Equipement : afin de faciliter l'exercice des différentes activités sociales à la fois dans l'espace urbain et l'espace interne des bâtiments.

Le CCI a déjà réalisé un certain nombre de missions préfigurant l'activité du service Etudes et Projets :

— L'organisation de concours :

- Concours de mobilier urbain,
- Concours de signalétique de St-Quentin-en-Yvelines,
- Concours de châteaux d'eau de Marne-la-Vallée,
- Concours de mobilier scolaire pour les villes nouvelles,

— Intervention sur la demande de la Ville de Dieppe pour la définition des équipements du troisième âge,

— Participation à des études internationales concernant le mobilier scolaire (session de l'ISO - International Organisation for Standardization) à Nuremberg ; congrès de Monza où le CCI assurait la représentation française.

3. La Bibliothèque Publique d'Information

La Bibliothèque Publique d'Information est, selon le décret du 27 janvier 1976, un établissement public autonome, lié au Centre Georges Pompidou par une convention d'association.

Un second décret, paru également le 27 janvier 1976, définit l'organisation et le fonctionnement de la BPI.

La bibliothèque a pour mission « d'offrir à tous, et dans toute la mesure du possible en libre accès, un choix constamment tenu à jour de collections françaises et étrangères de documents d'information générale et d'actualité » (art. 2). Elle est administrée par un conseil d'administration dont le président est le Président du Centre Georges Pompidou et qui est composé de 15 autres membres : représentants des différentes administrations et du personnel, personnalités nommées en raison de leur compétence. Elle est dirigée par un directeur nommé sur proposition du ministre chargé des affaires culturelles. En dehors de ses propres services, la Bibliothèque utilise les services communs du Centre Georges Pompidou, utilisation dont les conditions seront fixées par la convention liant les deux établissements.

Monsieur J.P. Seguin, directeur de la BPI, décrit de la façon suivante le fonctionnement futur de son établissement dans les installations du Centre Georges Pompidou : « Les collections de la BPI intéressent tous les domaines des connaissances. Elles seront présentées en accès libre aux rayons, à un public admis dans la bibliothèque sans aucune espèce de formalités, 12 heures par jour, de 10 h à 22 h et tous les jours, y compris le dimanche.

Les collections ne seront pas limitées aux livres et aux périodiques traditionnels. Les documents audio-visuels de toute nature y seront très largement représentés. On y trouvera une médiathèque de langues et un service iconographique constitué par des séries de diapositives.

Ainsi, à une nouvelle approche des documents, le libre accès, s'ajoutera grâce aux nouveaux supports, une nouvelle dimension de l'information dans une bibliothèque.

S'adressant indistinctement à tous les publics, la Bibliothèque Publique d'Information vise essentiellement à satisfaire les besoins *contemporains en matière de besoins permanente, dans tous les domaines*. Elle contribuera aussi à cette formation par la possibilité qu'elle offrira au public de participer à des réunions et à des expositions très diversifiées.

Les catalogues des collections de la Bibliothèque Publique d'Information seront présentés à l'ouverture sous forme automatisée et des recherches entreprises, en matière d'informatique documentaire, permettent d'espérer dans l'avenir une formule nouvelle pour les bibliothèques d'analyse de documents et de diffusion de l'information.

La BPI entend ne pas rester fermée sur elle-même ; elle souhaite prendre sa place dans un grand mouvement pour la promotion de formules nouvelles de lecture publique, notamment à Paris et dans les grandes métropoles régionales. »

La BPI disposera au Centre Georges Pompidou des surfaces suivantes :

- une salle d'actualité : 850 m²
- la section pour enfants : 260 m², complétée par une structure légère sur la Piazza
- la bibliothèque : 15 000 m²
- les expositions : 800 m² dans les espaces réservés aux expositions temporaires.

Les différents services proposés au public par la Bibliothèque sont les suivants :

Salles de lecture : la Bibliothèque offrira à 1 050 lecteurs simultanément environ 1 million de documents couvrant tous les domaines de la connaissance ; la BPI mettra, en libre accès, à la disposition des visiteurs, l'information la plus large.

Instrument de formation permanente, la BPI disposera, en outre, d'un *laboratoire de langue* ouvert gratuitement au public.

La BPI est également un *grand service de documentation générale* élaboré d'après ses propres collections ou en liaison avec d'autres bibliothèques ou centres de documentation. Elle est automatisée dans toutes ses fonctions : acquisitions, catalogue, analyse. Le système expérimenté devrait permettre à son stade ultime, le dialogue de l'utilisateur avec

l'ordinateur, au moyen de claviers et d'écrans permettant la formulation des questions les plus diverses et les réponses immédiates ou différées à ces questions.

La Bibliothèque enfantine : bien que les enfants soient admis dans la bibliothèque, un espace particulier est réservé aux jeunes lecteurs de 4 à 14 ans. Les collections de cette section regroupent 30 000 documents renouvelés périodiquement.

Services liés aux techniques audio-visuelles : la BPI propose également à la consultation du public, grâce à 250 « places techniques » spécialement aménagées, un ensemble de documents : diapositives, documents sonores, vidéo-cassettes, microdocuments (microfilms et microfiches).

La salle d'actualité : au rez-de-chaussée du bâtiment, également en libre accès, une salle d'actualité d'une superficie de 1 300 m² offrira au plus large public un panorama de l'actualité internationale. Quotidiens, périodiques français et étrangers, nouveautés littéraires, musicales et discographiques seront mis à la disposition des visiteurs.

L'activité de la BPI en 1975

Accroissement des collections au cours de l'année :

80 739 volumes
60 403 diapositives en double exemplaire (120 806)
354 abonnements nouveaux de périodiques
9 437 bobines de microfilms
7 124 microfiches
218 films
4 586 disques et cassettes.

Acquisitions

Le service des Acquisitions a continué, au cours de l'année 1975, à compléter les fonds français et étrangers par l'achat de la production courante et la prospection du marché du livre d'occasion. La BPI s'est rendue acquéreur de plusieurs bibliothèques privées, en particulier celles de MM. J. Cain et R. Florisoone. Elle a reçu en don la bibliothèque personnelle de M. E. Dennerly.

Cellule enfantine

La cellule enfantine a vu ses effectifs portés de 2 à 4 personnes. Elle a poursuivi sa politique d'acquisition. Ses collections se composent actuellement de :

— 12 000 volumes (4 000 titres)
— 30 films
— 1 000 disques.

Elle a entrepris la rédaction du catalogue-auteurs et du catalogue-matière. Ce dernier est calqué sur celui du fonds pour adultes, mais garde cependant la personnalité propre à un catalogue destiné aux enfants.

Périodiques

La BPI est actuellement abonnée à 1 654 périodiques, français et étrangers. Certains domaines, qui n'avaient pas encore été couverts parce qu'il convenait de n'offrir en la matière que des périodiques récents à l'ouverture, ont été abordés. En particulier, de nombreux abonnements ont été souscrits en médecine, en agriculture, en marketing.

Catalogue-Matière

Le catalogue-matière a continué de mettre à jour la liste de ses vedettes en prenant pour base celle de la Bibliothèque de l'Université Laval à Québec, complétée par nos propres adjonctions, tant en noms communs qu'en noms propres. Il a aidé la cellule enfantine à établir la liste de ses propres vedettes-matière et aide le service iconographique à rédiger son catalogue. Il a, en outre, commencé le rattrapage des notices ARMINES rédigées sans mots-matière pendant les années antérieures.

Reliure

— 42 913 volumes ont été reliés en 1975
— 47 613 volumes ont été rangés en rayons après rondage (10 % des volumes arrivent déjà reliés ou restent brochés).
Les magasiniers ont commencé à procéder à l'équipement des volumes avec une languette magnétique antivol (Système 3 M).

Un atelier de restauration a été installé dans les magasins : 1 personne y travaille aux petites restaurations courantes : pages arrachées ou déchirées, reliures endommagées, erreurs de brochage...

Recherche documentaire

Au cours de 1975, la cellule documentaire a réalisé une expérience documentaire sur 6 000 notices environ, à l'aide du logiciel GOLEM, pour tester le langage documentaire qui avait été élaboré à la BPI. Cette expérience a permis d'apprécier l'adaptation du programme GOLEM aux buts poursuivis et la précision du vocabulaire utilisé pour l'indexation. Elle a aidé à mieux définir les objectifs de la recherche documentaire automatisée, en lui assignant pour tâche de donner à l'information un accès complémentaire du libre-accès et du catalogue-matière.

Informatique

La saisie des premiers bordereaux rédigés dans le format BIKAS a permis de procurer aux bibliothécaires différentes mises à jour. Au cours de l'été, il a été procédé à une rédaction abrégée de tous les bordereaux ARMINES. Le 1^{er} octobre, une édition des 67 500 notices saisies (32 500 ARMINES et 35 000 BIKAS), effectuée par un système informatique provisoire (ECLAIR), a procuré :

— un catalogue-auteurs
— un catalogue-matière (n'exploitant que les 35 000 notices BIKAS)
— un catalogue topographique.

L'édition de ces catalogues a permis de commencer immédiatement les corrections qui doivent intervenir avant le tirage de la première édition cumulative effectuée par le système BIKAS.

Audiovisuel

A la fin de 1975, la BPI possède les documents sur support audiovisuel suivants :

- 11 000 bobines de microfilm
- 14 000 microfiches représentant 1 100 ouvrages
- 300 films ou vidéocassettes
- 5 500 disques ou audiocassettes
- 750 multimédia représentant 80 cours de langues ou programmes de formation économique.

Le traitement des documents audiovisuels a été aligné sur celui des documents-papier dans le but d'obtenir un catalogue unique multimédia. Un effort particulier a été fait cette année pour la médiathèque de langues, l'achat de films ou de vidéocassettes et la réalisation à façon de collections rétrospectives de périodiques non encore édités.

Le fonds d'ouvrages imprimés traitant de l'audiovisuel se compose actuellement de 400 monographies et de 15 périodiques.

Iconographie

Le service iconographique a poursuivi ses acquisitions de séries de diapositives éditées, principalement à l'étranger.

En outre, pour compléter cette documentation dans les domaines où elle est insuffisante, il a été fait appel à des collections publiques et privées pour l'acquisition de duplicata de documents. Le service a également entrepris des enquêtes photographiques sur la vie contemporaine sous ses aspects humains et techniques.

Parallèlement, le service a défini les systèmes de consultation de ses collections dans les ensembles de lecture et au service iconographique même, ainsi que dans les différents autres secteurs d'activité de la BPI.

Le concours photographique « La ville et l'enfant », manifestation du service iconographique à l'ouverture, a été lancé en novembre.

Animation

La BPI a accueilli du 29 janvier au 8 février, dans le hall d'information, une exposition des travaux cinématographiques réalisés par des enfants au cours des journées du Centre National Français du Film pour l'enfance et la jeunesse.

A l'occasion du V^e Symposium International James Joyce, accueilli par le Centre Georges Pompidou dans les locaux de la rue des Francs-Bourgeois, elle a réalisé l'exposition « James Joyce à Paris », conçue par Bernard Gheerbrandt (23 juin - 13 juillet).

La cellule Animation prépare la participation de la BPI aux manifestations inaugurales du Centre et les activités spécifiques de la bibliothèque, tant à l'ouverture — exposition sur l'audio-visuel — qu'après l'ouverture.

Accueil

L'importance des collections, la diversité des supports, le classement en libre-accès, sont autant de facteurs qui ont poussé la BPI à mener une étude approfondie sur l'organisation de l'accueil du public. Cette notion d'accueil recouvre aussi

bien l'aide à apporter aux lecteurs pour localiser les collections et les activités diverses que l'orientation de ces mêmes lecteurs vers des organismes extérieurs plus susceptibles de répondre à leur demande.

L'étude a été menée en collaboration avec un ingénieur-consultant du Centre de documentation de l'IFCE et avec les bibliothécaires chargés des différents domaines. Les conclusions de cette étude doivent permettre de déboucher progressivement sur la mise en place des structures nécessaires à l'accueil dans la BPI au jour de l'ouverture.

Salle d'actualité

Pour la salle d'actualité, on a procédé à la commande raisonnée de 3 000 ouvrages de référence. Des contacts multiples ont été pris auprès des responsables commerciaux des maisons d'édition de livres et de disques en vue de la mise sur pied d'un envoi automatique et gratuit des nouveautés pour les sections « Actualité du livre » et « Actualité du disque ».

Une étude du « Panorama de la presse » qui sera présentée en salle d'actualité a été ébauchée.

4. L'Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique

Actuellement département du Centre Georges Pompidou, l'IRCAM (Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique) sera doté d'un statut lui conférant la personnalité juridique et l'autonomie financière. Il s'associera alors avec l'établissement public définitif chargé du fonctionnement.

« L'idée qui a donné naissance à l'IRCAM, écrit M. Pierre Boulez, son directeur, est simple : créer un institut où l'on puisse s'attaquer à tous les problèmes de musique contemporaine qui ne se prêtent pas à des solutions individuelles.

Les compositeurs dont les idées ne peuvent être réalisées de façon satisfaisante par des instruments traditionnels dans une salle de concert traditionnelle, les facteurs d'instruments qui s'intéressent au perfectionnement ou à la construction de nouveaux instruments, les théoriciens qui cherchent à renouveler la base des études théoriques en musique en collaborant avec des spécialistes d'autres disciplines telles la psychologie et la psycho-acoustique, les scientifiques qui travaillent dans des domaines qui ont un rapport certain, bien qu'indirect, avec la musique — comme la construction de haut-parleurs, la neurophysiologie ou l'acoustique architecturale — et qui recherchent un contact avec les musiciens ou la musique, tous seront les bienvenus à l'IRCAM.

Pour mener à bien ce travail de recherche/création, l'IRCAM réunira, pour la première fois, sous le même toit, des moyens de travail jusqu'alors dispersés : ordinateur, studio électro-acoustique d'un type nouveau, studio d'enregistrement, ateliers de construction d'instruments, laboratoires acoustiques, etc.

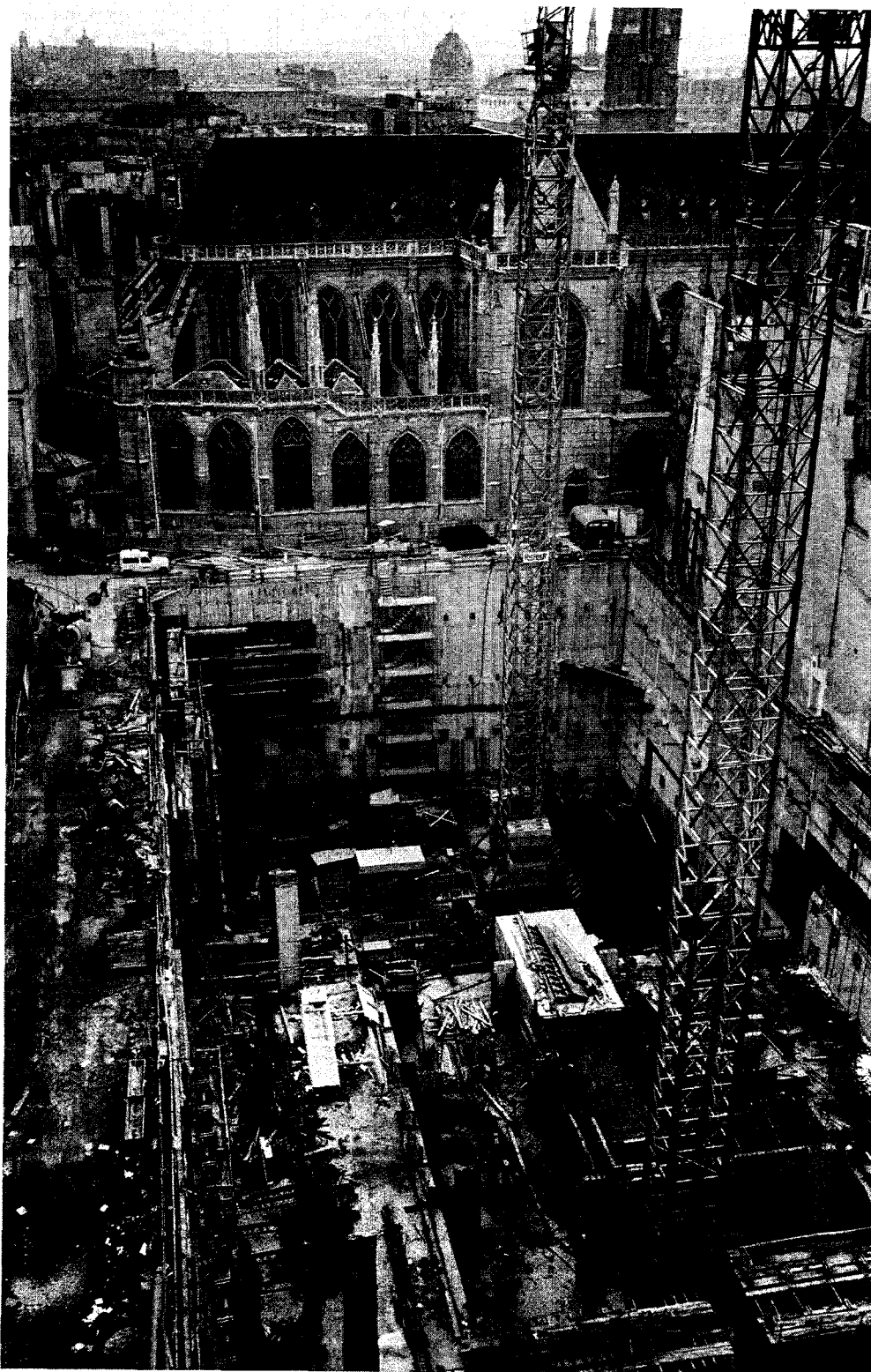
Au cœur de ce dispositif, une salle expérimentale où pourront prendre place quatre cents personnes — *l'espace de projection* — remplira une double fonction : expérimentation scientifique et mesure acoustique d'une part ; d'autre part, recherche d'une nouvelle forme de contact entre

public et sources sonores, qu'il s'agisse de musiques enregistrées ou de concerts vivants. Conçu par une équipe étroitement soudée — architectes, acousticiens et scénographes (en contact permanent avec les compositeurs de l'IRCAM) — l'espace de projection se prêtera à de continuelles transformations aussi bien acoustiques que visuelles. Cet outil unique et spectaculaire dans tous les sens du terme permettra d'informer le public du travail mené à l'IRCAM et, dans certains cas, de l'associer directement aux recherches sous forme de tests et de participation à l'événement sonore.

Recherche - composition - présentation au public, toutes ces étapes de l'exploration musicale seront présentées à l'IRCAM qui entend contribuer en même temps à la transformation continue de la musique et à l'aggiornamento indispensable pour rapprocher le public de cette musique. »

Pour loger les divers départements de l'IRCAM, les architectes du Centre ont conçu un *bâtiment souterrain* contigu au grand bâtiment ; ce parti permet de résoudre des problèmes d'ordre acoustique tout en dégagant le beau chevet gothique de l'Eglise Saint-Merri. D'une superficie de 3 000 m², ce bâtiment regroupera un ensemble de studios et de laboratoires acoustiquement isolés, ainsi qu'une salle de 500 m² pouvant accueillir 400 personnes dont le volume, la hauteur et l'acoustique pourront subir un grand nombre de variations. Par exemple, la hauteur du plafond pourra passer de 14 à 9 mètres ; la réverbération pourra être changée par la manipulation de panneaux absorbants ou réfléchissants et les rapports public/source seront aussi flexibles que possible. Cet espace de projection permettra de transmettre tous les sons produits dans les studios de l'IRCAM, de procéder à de nombreuses expériences scientifiques et de présenter ces recherches au public lors de manifestations musicales diverses. En effet, le travail de recherche artistique/scientifique que l'IRCAM se propose implique l'élaboration d'un nouveau type de réception. Il importe que les spectateurs puissent non seulement entendre et juger des œuvres achevées — comme c'est le cas lors d'un concert — mais suivre l'état des différentes recherches. Les manifestations de l'IRCAM auront donc un double caractère, documentaire et artistique ; tantôt elles

L'emplacement de l'IRCAM, décembre 1975



renseigneront sur des matériaux, des techniques ou des procédés de travail, tantôt elles présenteront des réalisations qui seront l'aboutissement de ces recherches. Les présentations au public se modèleront chaque fois sur les conditions exigées par le contenu du message. Une unité mobile porteuse d'équipements expérimentaux aura pour mission d'assurer la diffusion du travail de l'IRCAM tant en dehors de Paris qu'à l'étranger (projet dont la réalisation interviendra en 1978 ou 79).

En résumé si l'IRCAM a la vocation d'un laboratoire, il sera un lieu ouvert où le public pourra suivre, juger et intervenir.

L'IRCAM est constitué de **quatre départements** de recherches distincts — instruments et voix, électro-acoustique, ordinateur, pédagogie — et d'un département diagonal dont la tâche sera de coordonner l'ensemble des recherches menées :

Le département instruments et voix est chargé de répertorier les innovations intervenues dans le développement des techniques traditionnelles instrumentales et vocales, d'en assurer la diffusion et la transmission pédagogique.

Il étudiera également les techniques instrumentales et vocales utilisées dans la musique non européenne, ainsi que les manières dont elles sont transmises et enseignées. ce travail devrait permettre de suggérer de nouvelles factures instrumentales et de développer la transformation des instruments existants, telle l'utilisation de procédés électro-acoustiques permettant à l'exécutant d'agir pour transformer, moduler et diffuser directement son propre jeu.

Enfin, le Département Instruments et Voix entreprendra des études sur la psycho-physiologie de l'interprète, ainsi que sur son rôle dans la société actuelle.

Le Département Electro-Acoustique est chargé d'étudier les moyens de production sonore et électronique en temps réel et l'introduction des techniques digitales pour la génération et le contrôle des signaux (notamment les techniques d'intromodulation et de commande en tension). Il travaillera en liaison étroite avec le Département Instruments et Voix (application des procédés électro-acoustiques aux sons instrumentaux), ainsi

qu'avec le Département Ordinateur (expérimentation préliminaire de circuits et de systèmes simulés par l'ordinateur). Les compositeurs y trouveront la possibilité de passer du stade de l'expérimentation au stade de l'œuvre communicable.

Le Département Ordinateur a pour vocation principale de conduire des recherches sur l'analyse des sons et sur la synthèse des matériaux sonores par ordinateur. Il poursuivra activement la mise au point des méthodes de composition musicales assistées par ordinateur déjà existantes et la découverte d'autres procédés. Le potentiel de ce département sera également utilisé pour des études psycho-acoustiques tendant à éclairer les phénomènes de perception sonore et musicale. Enfin le Département Ordinateur pourvoira aux autres besoins de l'IRCAM : calcul scientifique, traitement des données, simulation des circuits, banc d'essai de modèles, commande automatique d'équipements.

Finalement, *le Département Diagonal* aura pour tâche de coordonner l'ensemble des recherches et de susciter des transplantations de techniques d'un département à l'autre. Il procédera également à des recherches sur la transmission, la projection et la perception du son, ainsi que des recherches sur l'acoustique pure, sur la théorie de la musique et sur ses rapports avec d'autres disciplines.

Peu après l'ouverture des bâtiments de l'IRCAM, un *Département Pédagogique* entrera en activité. Il poursuivra deux objectifs : une recherche fondamentale et une recherche appliquée. Il étudiera les moyens de formation à une nouvelle musique qui seront le résultat des recherches menées à l'IRCAM durant les deux premières années.

D'autre part, il mettra à la disposition des étudiants avancés des facilités techniques pour s'initier aux nouvelles méthodes pédagogiques de ce Département qui devraient permettre un accès plus direct aux musiques du patrimoine culturel international.

L'activité de l'IRCAM en 1975

Sur la ligne de développement de l'IRCAM, l'année 1975 marque une étape relativement à la constitution de sa structure et à l'orientation de ses manifestations. Les réalisations appartenant à ces deux domaines trouvent leur prolongement ou leur traduction dans le « démarrage » des activités de recherche.

1. Constitution de la structure de l'IRCAM

L'équipe des personnes travaillant en permanence à l'IRCAM atteint à la fin de 1975 le nombre de 22. Elle était de 10 membres à la fin de l'année précédente. Les 12 personnes nouvellement entrées sont venues occuper des postes de responsable d'un secteur de recherche (3), de technicien (3), de service (2) ou des emplois administratifs (2) et de secrétariat (2).

Le département ordinateur est aujourd'hui doté de son équipement (mis en place au cours du deuxième semestre) et de son équipe autour de Jean-Claude Risset. Ainsi le département joue un rôle de noyau des activités de recherche scientifique qu'entame l'IRCAM.

En outre, une salle d'écoute a été aménagée.

2. Réalisation de manifestations à l'extérieur de l'IRCAM

a) Animation pédagogique :

17-21 mars : session de cours sur l'informatique musicale organisée à la demande de l'IRIA (24 participants, chercheurs, ingénieurs et musiciens).

Réalisation d'un montage pédagogique exposant les grandes lignes d'orientation dans lesquelles s'engage la recherche musicale aujourd'hui. Cet « outil » audiovisuel a été présenté en marge des manifestations. Il représente la première phase d'une entreprise visant à la réalisation de cassettes, destinées à une large diffusion, et présentant les objectifs de l'IRCAM.

b) Séminaires :

29 avril - 3 mai à la Maison des Sciences de l'Homme : séminaire organisé par l'IRCAM et permettant la rencontre sur le thème « linguistique et Musique » des spécialistes de ces deux disciplines.

8 et 9 juillet à Angers : sur la recherche scientifique dans le domaine de la création musicale, rassemblant les directeurs des principaux studios et centres de recherche français et européens.

c) Manifestations :

Europalia (Bruxelles) : Participation de l'IRCAM, du 28 au 31 octobre : 4 soirées de concert, avec l'orchestre de la BBC, l'ensemble Musique Vivante, la Schola Cantorum de Stuttgart ; conférences, débats, présentation des œuvres jouées.
— Maison de la Culture de Grenoble : Session IRCAM (du 31 octobre au 6 novembre) avec le même programme qu'à Bruxelles.

d) Publication

Co-édition Gallimard/Centre Georges Pompidou, « La Musique en Projet » présente des écrits qui définissent, dans l'optique de l'IRCAM, les réflexions qui sous-tendent la recherche musicale.

Paru au mois de novembre, tiré à 3 000 exemplaires, ce livre collectif avait pris place dans la collection Renaud-Barrault.

3. Démarrage des activités de recherche

La recherche s'investit dans des projets spécifiques et délimités d'une part, et dans la définition de « l'architecture » des futurs laboratoires de l'IRCAM d'autre part.

Un projet de recherche a été conduit en 1975 grâce à la collaboration de chefs de département de l'IRCAM et du laboratoire du Professeur Delattre à la faculté de Médecine de Paris (physiologie du travail).

Des dossiers ont été constitués et sélectionnés (trois) qui définissent des programmes à mener en 1976.

4. Le département ordinateur et le service « support technique »

Ils constituent la structure d'accueil et d'activité permanente où s'articulent, lors des réunions périodiques de l'ensemble des responsables de l'IRCAM, les projets d'équipement des laboratoires.

Le service support technique a assuré l'harmonisation de ces projets avec la progression des travaux de construction du bâtiment. Le responsable a conduit des enquêtes portant sur les matériels existants, les fournisseurs et les inventeurs de nouveaux matériels. Le département ordinateur s'est formé en noyau sur lequel pourront venir se greffer les expérimentations, calculs, simulations et tests utiles pour les recherches intéressant les autres départements.

5. L'activité de préfiguration des services communs en rapport avec le public

Les services communs du Centre peuvent être divisés en deux groupes :

- d'une part, les services purement administratifs s'occupant de la coordination et de la gestion des moyens du Centre : gestion du personnel, élaboration et exécution du budget, entretien du bâtiment, bureau des marchés, etc. ;
- d'autre part, des services à destination culturelle dont le rôle est de coordonner les activités des différents départements en proposant un ensemble d'actions de caractère synthétique ou spécifique, grâce à l'existence de certains espaces ou de moyens communs.

Le bilan de la première catégorie de services sera présenté dans la quatrième partie de ce rapport. Pour ce qui est de l'activité des services communs, tournés vers le public, il s'agit des cellules suivantes :

1. les relations extérieures
2. l'accueil des enfants
3. les relations internationales et avec la province
4. la liaison avec l'enseignement
5. le service audiovisuel
6. le service « édition-diffusion »
7. la coordination des manifestations.

1. Les relations extérieures

Le service des relations extérieures a pour but d'assurer, par tous les moyens à sa disposition, la diffusion des informations sur le Centre.

Rapports avec la presse

Deux conférences de presse tenues en 1975 ont donné lieu à la parution d'un nombre important d'articles sur le Centre dans la presse parisienne et provinciale. Indépendamment de ces deux actions, le service des relations extérieures a recensé plus de 120 articles publiés dans les journaux français. Des contacts réguliers sont maintenant établis avec les directeurs de journaux et les rédactions. La phase finale de l'édification de la charpente, donnant une idée définitive du bâtiment, et les rapports suivis entretenus avec la presse, ont atténué l'hostilité initiale d'un certain nombre de journalistes.

En ce qui concerne la presse étrangère, près de 20 articles ont été publiés dans les plus grands supports étrangers (Bild Zeitung, le Soir, Newsweek-Herold Tribune...); 17 minutes d'émission ont été réalisées par la RAI et un film de 14 minutes par la TV allemande.

Expositions d'information

Ces expositions présentées en province et à l'étranger — (Canada, Pologne, R F A, Belgique) — ont pour but de préparer les esprits à pressentir la vocation nationale et internationale du Centre Georges Pompidou.

Diffusion de l'information

Grâce à un hall d'information, ouvert tous les jours de 12 h à 18 h y compris le samedi et le dimanche, qui reçoit aussi bien des visiteurs individuels (environ 35 800 en 1975) que les groupes (environ 170 en 1975), le Centre peut dès maintenant accueillir et rencontrer ses futurs usagers.

Une Lettre d'information, dont 4 numéros ont été publiés en 1975 en 2 500 exemplaires chacun, permet de toucher un ensemble de destinataires particulièrement importants : Presse, Parlementaires, Centres Culturels, Ambassades, personnalités, etc.

Editions, productions

Cet aspect de l'activité des relations extérieures se matérialise par la publication d'une documentation écrite destinée au grand public : brochures sur le Centre, sur la construction, sur les départements... En outre, une documentation audiovisuelle est élaborée dont les productions, en 1975, concernent la construction du Centre (« Ballet-métallique », film sur l'architecture du Centre, montage audiovisuel sur la philosophie de la conception du bâtiment) ou l'aménagement des espaces intérieurs.

Recherche de nouveaux media

Le service des relations extérieures a contacté un certain nombre d'associations (Léo-Lagrange, Cifa, Club Unesco, Travail et Loisirs) des relais pour l'action du Centre. Le même ordre d'idées a été contacté la presse d'entreprise qui comporte environ 900 titres. Le Centre exerce également une activité d'information intense dans les nouveaux grands ensembles construits à Paris et dans les villes nouvelles.

Etude sur le public du futur Centre

Enfin, une étude sur le public est en cours depuis 1974, dont le but est de prévoir l'importance et la nature de la fréquentation du futur Centre. A la suite de cette étude, il semble aujourd'hui nécessaire d'assurer une promotion globale, au delà de la promotion spécifique de chaque département, grâce à des actions entreprises au niveau des services communs. Ainsi sont proposés : la création d'un abonnement pour les manifestations du Centre, la création d'un laissez-passer d'un jour, la constitution de fichiers importants pour la prospection du public et pour l'information permanente des différents relais et correspondants...

Ainsi l'activité des Relations Publiques, en 1975, a assisté principalement à diffuser l'image du Centre, en France et à l'étranger et à définir de nouveaux media afin d'atteindre une population non encore touchée par l'opération.

2. L'accueil des enfants

Les espaces du Centre prêts à accueillir les jeunes visiteurs sont nombreux, aussi nombreux et diversifiés que ces enfants de visiteurs « déposés » pour une heure ou deux, ces petits habitués du quartier venus jouer en voisins, ces écoliers parisiens inscrits pour un programme semestriel, ces groupes venant des centres sociaux de la région parisienne pour la journée, ces jeunes handicapés physiques...

Pour répondre à cette demande multiforme, chaque département entreprendra des actions destinées aux jeunes : Bibliothèque enfantine, les services pédagogiques du Musée et de l'IRCAM, certaines expositions du CCI, telle l'exposition inaugurale « La Ville et l'Enfant ».

Pour coordonner ces activités, pour les compléter, il fallait aussi inventer une structure spécifique, rattachée aux Services Communs du Centre : l'« Atelier des Enfants » confié à Mlle Danièle Giraudy. Avec ses 1 000 m², ses vingt animateurs entraînés depuis deux ans déjà aux méthodes pédagogiques d'éveil de la créativité, l'Atelier pourra accueillir 500 enfants par jour dans un espace de jeux et d'activités conçu pour eux et avec eux. L'objectif fixé par l'équipe d'accueil est, selon D. Giraudy, « d'apprendre aux enfants de 4 à 12 ans à regarder, à écouter, à toucher, à goûter, à sentir pour faire aimer en s'adressant surtout à l'imagination et la sensibilité, ces deux pôles de la créativité. Eveiller les enfants à la création contemporaine et réaliser cette éducation sensorielle si différente de l'approche chronologique traditionnelle, tels sont les buts de l'Atelier des Enfants ».

Dans le cadre de la mission de préfiguration, l'Atelier des Enfants fonctionne depuis deux ans déjà, rue des Francs-Bourgeois. Par ailleurs, l'équipe responsable de l'accueil a organisé elle-même des expositions didactiques : Vive la Couleur, Du point à la Ligne. Ces expositions, après leur présentation à Paris, sont envoyées en province accompagnées d'équipes d'animation extérieure. Des malettes pédagogiques, des programmes de liaison et d'échanges avec les services pour enfants des musées et maisons de culture régionaux complètent l'action de l'Atelier des Enfants dans le domaine de la décentralisation. En 1975-76 Avallon, Châlons, Auxerre, Grenoble, Ambert, Bordeaux, Aix, Rennes, Caen, Montreuil, Villeparisis, Avignon, Saint-Omer ont pu être ainsi touchés.

3. Relations internationales et relations avec la province

Les relations internationales

En ce qui concerne son action internationale, le Centre Georges Pompidou a une double vocation : être un instrument de rayonnement culturel français, mais aussi informer la France des réalisations culturelles les plus marquantes existant à l'étranger.

L'accomplissement d'une telle mission passe d'abord par le succès des Départements du Centre, mais il demande aussi une action spécifique pour assurer l'insertion du Centre dans le réseau culturel international.

C'est dans cette perspective que se sont inscrit au dernier trimestre 1975, la mission de M. Sébastien Loste (Singapour, Australie, Hong Kong, Japon, Etats-Unis, Canada), et celle de M. Robert Bordaz au mois de mars 1976 (Etats-Unis et Amérique du Sud).

Les rapports de ces missions en préciseront les conclusions. Une documentation abondante sur tous les organismes visités, sera remise au Centre de documentation du Musée National d'Art Moderne. Enfin, dès maintenant, les contacts entre le Centre et les personnalités étrangères de passage sont encore accrus.

Les relations avec la province

La construction d'un Centre Culturel important à Paris a pu faire naître certaines craintes : s'agit-il encore d'une institution centralisatrice, donnant la primauté à Paris sur la province ? Au contraire, comme l'écrit le Président Robert Bordaz dans un article paru dans « Le Monde » (du 6 novembre 1975) : « Le Centre veut être une entreprise de décentralisation culturelle ». D'ailleurs, il est tout à fait faux de parler aujourd'hui de « désert culturel français », « quand un peu partout, des hommes de talent et des municipalités dynamiques ont su organiser des manifestations culturelles de toutes sortes ». C'est pour les aider dans leurs efforts « qu'une action de formation culturelle en profondeur, nationale » doit s'exercer, grâce à une « centrale d'information ouverte à tous ». Selon la formule de M. Michel Guy, Secrétaire d'Etat à la Culture : « Le Centre Georges Pompidou doit être une centrale de la décentralisation ».

Les actions avec les responsables culturels locaux sont déjà engagées. Ainsi, à titre d'exemple :

- expositions itinérantes : en 1975, quarante quatre expositions différentes ont visité 273 lieux culturels hors de Paris,
- participation à différentes manifestations décentralisées : conférence au Festival du Livre à Nice, communication de documentaires sur Soulages, Lartigue, Erro, Marcel Marceau ; informations artistiques audiovisuelles,
- assistance technique aux Centres Culturels provinciaux, notamment dans le domaine des moyens audiovisuels,
- mise sur pied d'un réseau de correspondants locaux : lancement par le Centre de Création Industrielle, d'une étude sur le matériel muséographique,
- établissement du calendrier des manifestations d'art contemporain en province : bulletin périodique réalisé par le Centre en collaboration avec l'Inspection Générale des Musées classés et contrôlés.

Ces diverses actions sont appelées à de nouveaux développements, qui seront étudiés prochainement par la Direction des Musées de France et l'Etablissement Public. D'autres contacts sont également pris avec les Ecoles d'Art, les Maisons de la Culture, le CRACAP, etc.

4. La liaison avec l'enseignement

A côté des actions pédagogiques spécifiques de chaque département une cellule « Liaison-Enseignement » à vocation générale a été créée dans le cadre des services communs du Centre, avec les missions suivantes :

- assurer la liaison avec les milieux d'enseignement (formation initiale et continue ; formation technique et artistique),
- promouvoir dans le Centre comme en milieu scolaire des méthodes et des moyens pédagogiques à caractère culturel,
- assurer la formation partielle ou continue, voire le recyclage des personnels d'accueil et de pédagogie.

Au cours de l'année 1975, la cellule « Liaison Enseignement » a, d'une part, informé les enseignants des multiples services que le Centre est à même et surtout sera à même de leur rendre, notamment dans le cadre du tiers temps pédagogique, du contingent de 10 % et de la formation continue. Elle a, d'autre part, interrogé les enseignants et les élèves sur leurs besoins, leurs désirs, écouté leurs suggestions et propositions. A cet effet plusieurs actions d'information et de sensibilisation ont été organisées, soit dans les différents établissements scolaires, soit au Centre, et cela en rapport avec les services d'inspection du Ministère de l'Education. Un effort particulier a été déployé en direction des écoles d'art.

Pour la réception des groupes scolaires, la Cellule liaison-enseignement a étroitement collaboré avec les relations extérieures pour mettre au point les différents types de visites offertes aux élèves.

Les stagiaires de la formation continue ont fait l'objet d'une attention particulière. Ce public, qu'il est facile de joindre pendant la durée de ses stages dans les établissements d'enseignement, doit devenir un « client » assidu du Centre, dans la mesure où celui-ci saura s'ouvrir largement à lui et adapter ses équipements aux désirs et aux besoins des stagiaires.

Ainsi, la BPI constitue-t-elle par le caractère encyclopédique de son fonds et par la nature de la prestation de ses services, un outil idéal pour les stagiaires de formation continue. Un travail commun et approfondi a déjà été mené avec la BPI pour une bonne adaptation de ses services (en particulier au niveau de la salle d'actualité, du service audiovisuel, de l'iconographie, etc.) ; il est en bonne voie avec le CCI et le Musée (dès janvier 1976 un conservateur du Musée proposera, une fois par semaine, une initiation à l'art contemporain à des groupes de stagiaires).

On peut espérer que ces derniers deviendront par la suite (et peut-être après une formation complémentaire) les correspondants privilégiés du Centre dans des milieux socio-professionnels jusqu'alors parfaitement imperméables aux questions culturelles.

A noter que, dans ce domaine, la plupart des actions culturelles proposées par le Centre (manifestations, stages, expositions itinérantes, etc.) pourront être financées au titre du 1 % prélevé sur la masse salariale.

Dans une récente circulaire (29 novembre 1975) aux Ministres et aux Préfets, le Premier ministre demande que soient organisées d'urgence des « actions de promotion professionnelle permettant aux travailleurs manuels de s'élever dans la hiérarchie professionnelle et d'accéder à une véritable promotion professionnelle, culturelle et sociale », confirmant — si besoin est — qu'étudier les besoins du public de formation continue et chercher à s'adapter à ses besoins, c'est répondre exactement à la mission prioritaire du Centre.

Il est d'ailleurs impossible de citer les *actions ponctuelles* que la cellule liaison-enseignement a menées ou animées depuis avril 1975 (date à laquelle elle a vraiment commencé à fonctionner).

- Citons, entre autres,
 - une enquête d'un groupe de stagiaires du Centre National de l'Energie sur le bâtiment, du Centre Georges Pompidou, sa construction, la sécurité, les activités. Cette enquête, assortie d'un montage audiovisuel, circule actuellement dans toutes les entreprises de ce Centre.
 - des travaux réalisés par les étudiants de l'Ecole Roule (façade métallique, environnement vu des étages) qui doivent déboucher sur une exposition dans le hall d'accueil (décembre ou janvier).
 - une enquête sur les ateliers pour enfants de Paris (horaires, fréquentation, tarifs, nature des activités, etc.).

Enfin, dans le cadre de la formation et le recyclage des personnels d'accueil et de pédagogie du Centre Georges Pompidou lui-même, la liaison-enseignement, en collaboration avec les Relations Extérieures, a commencé la formation des vacataires d'accueil pour les préparer à assurer au mieux l'encadrement des groupes scolaires qui viendront au Centre, dès le début 1976, au rythme de cinq à six visites par jour.

C'est dire que la liaison-enseignement entend être à la fois fidèle à sa vocation de service commun comme à celle de cellule vivante ouverte à toutes les initiatives (intérieures et extérieures) susceptibles d'affermir les liens qui se sont noués entre le Centre et les milieux de l'enseignement.

5. Le service audiovisuel

Dans le cadre de la préfiguration, le service audiovisuel est intervenu en 1975 d'une double manière :

- par la réalisation des différentes productions et installations (matériels, locaux) du Centre,
- par l'assistance technique et les prêts de matériel assurés en réponse aux demandes extérieures.

1. Productions et Installations

a) Montage audiovisuel :

10 montages ont été réalisés par le Service audiovisuel, pour le compte des autres Départements ou Services :

- Nancy - Festival de Jazz (Relations Extérieures)
- James Joyce (BPI)
- Lartigue (CCI)
- Affiches du Portugal (CCI)
- Maïakovski (Province) (Musée)
- Soulage (Présidence)
- Montage audiovisuel sur le Centre Georges Pompidou pour les Relations Extérieures,
- Deux numéros du magazine audiovisuel « Bis » sur l'actualité théâtrale pour les Relations Extérieures,
- Marcel Marceau (Relations Extérieures).

b) Vidéo

Deux reportages ont été réalisés depuis la mise en place de l'atelier vidéo (septembre 1975) :

- Charles Simonds (Musée)
- Lili Brik (Musée).

Un grand nombre de productions et d'installations ont été, en outre, réalisées en commun avec les différents départements : BPI, CCI, Musée, IRCAM, pour le compte desquels le service audiovisuel intervient, pratiquement, à l'occasion de chaque manifestation.

2. Assistance technique et prêts de matériel

On retiendra essentiellement :

260 heures de projections d'audiovisuels (la plupart de ces projections se sont effectuées dans le hall d'information du Centre).

355 heures de projections cinématographiques dont la moitié environ à la demande du Musée.

200 heures environ d'entretien et de réparation des matériels prêtés et installés.

Mise en place et contrôle hebdomadaire des matériels nécessaires à l'organisation des différentes manifestations.

50 heures de prises de vues photographiques diverses.

40 heures de recopies son.

Le service a, en outre, défini les procédures de prêt (500 sorties de matériels au cours du second semestre) et a organisé la planification et les gestions des consommables (contrôle des rentrées et de l'état du stock par un système de fiches).

Enfin, le Service audiovisuel participe aux initiatives de la Direction du Centre en matière de *contacts divers avec le « monde de l'audiovisuel »* :

- Relations et discussions de projets avec les sociétés de programmes de Télévision AT2, TF1, FR3, avec la Société Française de Production, avec l'Institut de l'audiovisuel,
- Relations avec le Secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles pour les problèmes de diffusion audiovisuelle,
- Participation aux activités du CNAAV,
- Participation aux études du CCI sur l'information du public par la télévision.

6. Le service Edition-Diffusion

L'activité de ce service est une des applications de l'article 3 de la loi du 3 janvier 1975, autorisant l'Etablissement public à accomplir certains actes de caractère industriel et commercial.

Les objectifs du service Edition sont les suivants :

- coordination, réalisation et diffusion des catalogues, des affiches et des documents plus légers conçus par les différents départements à l'occasion de leurs manifestations.
- Production de publications en rapport avec l'Art et la Culture du XX^e siècle, cartes postales, carnets de diapositives, lithographies, affiches, reproductions de sculptures, index.
- Réalisation des différents documents conçus par le service des Relations Extérieures pour faire connaître le Centre.
- Actions engagées en commun avec d'autres maisons d'édition, comme par exemple, l'édition de la Revue « Traverses », diffusée par les soins des Editions de Minuit.
- L'organisation et la gestion d'un service des ventes, sur les lieux des expositions, par correspondance ou par l'intermédiaire des libraires.

En 1975, le service Edition a réalisé :

- 29 catalogues imprimés de 70 à 27 000 exemplaires chacun,
- 10 estampes,
- 25 affiches (de 300 à 8 000 exemplaires),

- 19 cartes postales (de 6 000 à 12 000 exemplaires),
- 7 dépliants,
- 9 brochures,
- 2 numéros de la revue « Traverses »,
- 5 carnets de diapositives,
- 2 petits journaux d'expositions,
- le fac-similé d'un carnet de dessins de Modigliani.

En outre, un important effort a été pour :

- constituer un fichier contenant l'adresse des personnes et des institutions intéressées par les publications du Centre, tant en France qu'à l'étranger,
- améliorer la gestion des stocks,
- étudier la mise en place d'un système de vente des catalogues par abonnement.

7. La coordination des manifestations

Le service est chargé :

- d'établir la planification générale des manifestations et la régulation de tous les espaces d'expositions,
- de prévoir plus spécialement la planification et, la régulation des espaces communs : piazza, forum, salle polyvalente, espace des expositions temporaires, salle de projection,
- d'organiser des manifestations dans certains espaces communs : fêtes sur la Piazza, soirées de théâtre, de poésie et de littérature dans la salle polyvalente,
- de maintenir la liaison entre le Président et la Cinémathèque française qui disposera d'une salle au Centre Georges Pompidou,
- de prévoir la planification des manifestations destinées à être réalisées à l'extérieur du Centre.

L'activité de la cellule de coordination des manifestations en 1975 s'ordonne autour de deux pôles :

- d'une part, le Centre Georges Pompidou a été appelé, à la demande du Ministère des Affaires Etrangères à assurer la production d'un certain nombre de manifestations pour le festival Europalia 1975 qui s'est tenu à Bruxelles de fin septembre au début décembre 1975. Le centre a assuré les prestations suivantes :

Art moderne et contemporain au Palais des Beaux Arts de Bruxelles (dessins et sculptures de Matisse ; art contemporain en France : présentation de 12 artistes ; exposition d'information accompagnée de séances d'animation ; session de l'IRCAM sur la musique contemporaine),

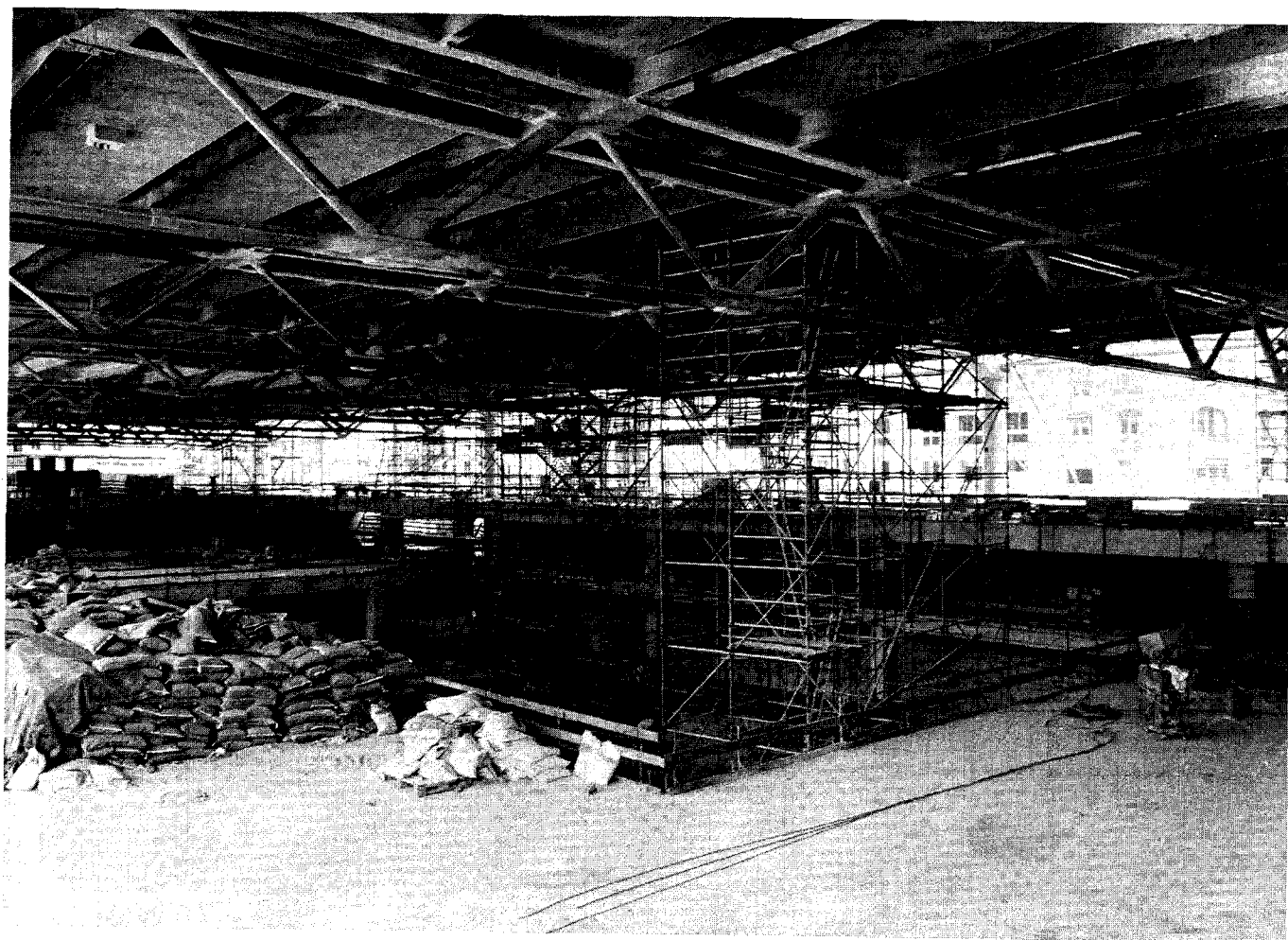
A la Bibliothèque Royale Albert 1^{er} : exposition Raymond Queneau,

Dans d'autres lieux :

exposition Rudier,
exposition Lartigue,
récital et représentation dramatique Rudier, Dufrière,
Queneau,
exposition de l'Ouvroir de Littérature Potentielle,

- d'autre part, la cellule de la coordination des manifestations a entrepris — en liaison avec les différents départements — la préparation des manifestations inaugurales du Centre ainsi que du programme des premières années de fonctionnement.

Le Forum



Quatrième partie

L'activité administrative et financière

des services communs en 1975

A côté des activités que l'on vient d'énumérer, activités plus ou moins directement liées à la vocation culturelle du Centre, l'*Organisation Générale* de l'établissement public, ainsi que la *gestion administrative et financière* constituent la seconde catégorie de tâches qui incombent aux *Services Communs*.

Les différentes cellules qui constituent l'infrastructure « logistique » du Centre sont les suivantes :

Le service de programmation et de gestion budgétaire qui a en charge trois grandes catégories d'activités :

- les *études d'organisation* dont le but est de concevoir la structure la plus adaptée pour assurer le fonctionnement administratif et financier du Centre : organisation générale, définition des rapports entre les Départements et les Services, définition des attributions de chaque Service, détermination des différentes procédures permettant l'exécution optimale des tâches...
- les *études de prévisions* en ce qui concerne tant le budget que le personnel du Centre.
- mise en place d'un *système de gestion* : définition des critères pour permettre des analyses en termes « coûts-avantages », mise en place d'indicateurs de gestion ; production d'analyses statistiques : prise en charge de la gestion budgétaire centrale par la tenue de la comptabilité - ordonnateur ; rapports avec le contrôle financier.

Dans le cadre général de ces tâches, les études menées en 1975 par la cellule Organisation-Gestion ont permis, en particulier, d'organiser ou de préciser les attributions de certains services : service des commandes, édition-diffusion, l'audiovisuel, bâtiment et sécurité, etc. Par ailleurs, la gestion prévisionnelle du personnel doit permettre de préparer l'extension progressive des différentes activités de préfiguration ainsi que l'ouverture future du Centre. Enfin, la mise en place d'instruments de planification et de budgets de programmes, d'indicateurs statistiques et d'un secrétariat de programme chargé de centraliser les informations caractérisent l'activité de ce Service en 1975.

Service du Personnel :

Le service du personnel est chargé d'une mission importante : il doit organiser et faire face à une croissance rapide des effectifs.

En effet, de 208 personnes au début de l'année 1975, le personnel du Centre doit passer à 710 agents à la fin de 1976, agents qu'il faut recruter, former et prendre en charge sur le plan administratif et financier.

Au cours de l'année 1975 les effectifs sont passés de 208 à 377 personnes, soit 169 nouveaux agents.

Cet accroissement des effectifs et la proximité de l'ouverture du Centre ont rendu nécessaire l'élaboration d'un *statut du personnel* du futur Centre.

En rapport avec l'accroissement des recrutements, une cellule chargée de la *formation du personnel* a été créée dont les objectifs sont au nombre de trois :

- dispenser une formation initiale à certains agents nouvellement recrutés : cela concerne avant tout le personnel d'accueil et les agents de sécurité,
- offrir une formation de perfectionnement suivant les besoins de l'établissement public,
- offrir des possibilités de perfectionnement aux agents suivant leur demande.

Les actions de formation sont dispensées soit au Centre Georges Pompidou lui-même (cours de langues : initiation aux Arts Plastiques ; initiation à l'Informatique ; préparation aux fonctions d'accueil ; enseignements concernant les techniques audiovisuelles, la comptabilité, la gestion, la sécurité, la protection contre l'incendie, etc.) soit à l'extérieur, dans des organismes de formation sur lesquels a été établie une documentation constamment tenue à jour.

La cellule « formation du personnel » est en particulier étroitement associée à la réalisation d'une des innovations du Centre Georges Pompidou où les fonctions traditionnelles de gardien de Musée seront remplacées par une nouvelle catégorie d'agents : les agents et hôtesses d'accueil et de surveillance dont le rôle sera avant tout non seulement de surveiller les œuvres pour les protéger contre le vol ou les dégradations éventuelles mais de recevoir le public en lui fournissant des explications sur les œuvres et des renseignements sur les créateurs. D'où la nécessité de donner à cette catégorie du personnel une formation

appropriée : informations sur l'histoire de l'Art, cours de langue, etc.

Enfin, le service du personnel propose aux *agents de l'établissement public les prestations d'un service social* dont le rôle est, d'une part, d'informer le personnel sur ses droits sociaux (S.S., Retraites, Mutuelles, diverses allocations, etc.), d'autre part, d'intervenir d'une façon plus concrète : organisation de visites médicales, logements, colonies de vacances, activités de loisirs, etc. Ces actions se font en liaison avec le service social du Secrétariat d'Etat à la Culture.

Pour donner un tableau complet des cellules des services logistiques du Centre il faut encore signaler l'existence des unités suivantes :

Service du matériel

dont les missions sont les suivantes :

- gestion des locaux
- gestion des matériels (mobilier, matériel de bureaux, audiovisuel, etc.)
- entretien des locaux.

Service de comptabilité qui fonctionne suivant les instructions de la cellule Organisation-Gestion.

Le service courrier.

Les archives.

Le service informatique dont on a déjà évoqué les activités dans la seconde partie de ce rapport.

La cellule « affaires juridiques ».

Annexe

Les moyens financiers

1. La mission de construction : L'utilisation des crédits d'équipement

La connaissance des *deux principes fondamentaux* régissant l'ensemble de la mission de construction est indispensable pour comprendre et apprécier l'évolution des moyens financiers en crédits d'équipement.

Ces deux principes sont :

— d'une part, l'application au Centre *de la réforme de l'ingénierie*. Organisée à l'échelon national par le décret du 28 février 1973, la réforme de l'ingénierie a été inaugurée à Beaubourg par un décret particulier du 9 mars 1973.

L'essentiel de cette réforme est d'augmenter les responsabilités du maître d'œuvre c'est-à-dire des architectes et du bureau d'études qui les assistent. Auparavant, la rémunération du maître d'œuvre était calculée sur la base du coût final de l'ouvrage ; son montant exact n'était connu qu'à la fin des travaux. En outre, le maître d'œuvre n'était nullement incité à faire respecter les devis financiers initiaux.

Le principe adopté à Beaubourg fut de fixer contractuellement un coût d'objectif, base de la rémunération, sur lequel le maître d'œuvre engage sa responsabilité. Si le coût réel des travaux s'écarte de plus de 12 % de ce coût d'objectif, le maître d'œuvre est pénalisé.

— d'autre part, l'existence d'une *enveloppe de crédits d'équipements* exprimés en francs, valeur janvier 1973.

Cette enveloppe budgétaire donne lieu à l'ouverture d'autorisations de programme annuelles correspondant à l'échéancier de l'opération et à l'évolution des prix. Le coût total de l'opération doit donc inclure des révisions pour hausses de prix qui sont automatiques puisque les marchés publics sont indexés sur le coût de la vie.

Les moyens financiers en 1975

Aucune modification n'est intervenue en 1975 sur la masse globale des crédits d'équipements dont dispose l'Etablissement Public.

L'enveloppe globale s'établit à 684,2 MF (valeur janvier 1973), elle se répartit comme suit :

Acquisitions foncières	98,9
Ecole Saint-Merri	18,3
IRCAM	59,2
Divers	3,1
Environnement	14,4
Construction Beaubourg	451,3
Total des décisions du Conseil restreint du 20/03/1973	645,2
Préfiguration (équipements)	11
Sécurité	16
Plateau Piéton	12
Total des décisions ultérieures	39
Total général	684,2

Ce budget inclut le coût d'objectif sur lequel les architectes engagent leur responsabilité et dont le dépassement peut atteindre 12 % sans pénalité. Une « marge » correspondant à ces 12 % peut être ouverte, soit 43 037 280 F, ce qui porte l'ensemble des crédits d'équipements à 684,2 + 43 = 727,2 MF.

Cette enveloppe est bien entendu exprimée en valeur janvier 1973. Le coût total de l'opération doit tenir compte des révisions de prix et avoisinerait ainsi le milliard de francs courants.

L'évolution des coûts en 1975

Trois grands chapitres de dépenses émergent :

- le coût d'objectif Beaubourg,
- le coût d'objectif IRCAM,
- les dépenses d'équipements spécifiques.

1. Le coût d'objectif Beaubourg

Remanié en décembre 1974 par l'inclusion de dépenses prévues initialement dans d'autres groupes d'ouvrages, le coût d'objectif définitif (COD) du « Grand Beaubourg » fait l'objet d'un suivi financier continu, visant à surveiller la consommation de la « marge » de 12 %.

En décembre 1974, la consommation de la marge était de 6,3 %.

A la fin de l'année 1975, cet indice s'établit à 8,3 %.

Le nombre des marchés passés (de l'ordre de 96 %), l'avancement des travaux en fabrication et sur le chantier (plus de 60 %), permettant de penser que l'opération de construction s'achèvera dans les limites prescrites.

Marchés passés en 1975.

Les marchés suivants ont été passés dans le courant de l'année 1975 :

	valeur courante
Etanchéité définitive	1 778 590 F
Eclairage	3 209 703 F
Cloisons coupe-feu	2 875 840 F
Cloisons amovibles	8 465 134 F

Tous ces marchés « tiennent » dans l'enveloppe budgétaire qui leur avait été allouée dans le cadre du COD.

2. Le coût d'objectif IRCAM

L'avant-projet initial ayant été modifié, peu de dépenses ont été effectuées au titre de l'IRCAM en 1974.

En 1975, a été passé le marché le plus important, en valeur, du COD IRCAM : le marché « génie civil » qui, avec une valeur courante de 10 431 766 F, est conclu à un montant tout à fait conforme à la prévision budgétaire.

3. Les dépenses d'équipements spécifiques

Il est normal que les dépenses d'équipements spécifiques ne soient engagées qu'après la plupart des opérations de construction.

Ainsi, peu de marchés ont été passés jusqu'à ce jour. Ces marchés, ainsi que les résultats de consultations récentes et quelques prévisions à plus long terme, donnent l'assurance que le budget prévu sera respecté.

Situation de la consommation des crédits d'équipement fin 1975

Situation en 1975

	Cumul des engagements de 1971 à 1975	Cumul des mandatements de 1971 à 1975
Acquisitions foncières	98,92	89,23
Ecole Saint-Merri	19,94	19,41
IRCAM	32,91	17,80
Divers	1,62	1,60
Environnement	13,42	8,87
Construction Beaubourg	512,76	352,15
Préfiguration	4,30	3,39
Total	683,87	492,45

Les engagements pris en 1975

Acquisitions foncières	—
Ecole Saint-Merri	0,70
IRCAM	21,45
Divers	—
Environnement	1,34
Construction Beaubourg	112,70
Préfiguration	1,47
Total	137,66

2. Les crédits de fonctionnement en 1975

Dépenses	Crédits ouverts	Recettes	
Frais de personnel	25,70	Produits de l'Etablissement	1,47
Fonctionnement des services communs	11,09	Subvention de l'Etat	49,33
Fonctionnement CCI	2,46	Autres subventions	2,36
Expositions CCI	1,45	Ressources affectées (1)	9,17
Crédits d'acquisition du CCI	3,41	Produits accessoires (2)	0,31
Fonctionnement Musée	2,77	Autres recettes budgétaires	0,02
Expositions Musée	3,70	Virement de la 2 ^e section (3)	0,60
Achat d'œuvres d'art	8,50	Produit financier	0,04
Fonctionnement IRCAM	1,25	Prélèvement sur fonds de roulement	0,98
Expositions inaugurales	3,63	Report de crédit d'acquisition du CCI	2,09
Conventions (1)	0,64		
Achat de matériel sur crédits de fonctionnement (matériel de bureau, voitures, films, etc.)	1,26		
Reversement au fonds de roulement	0,50		
	66,37		66,37

- (1) La rubrique « conventions » concerne des crédits affectés par divers ministères au CCI pour un objet précis ; on retrouve leur contrepartie dans la rubrique « ressources affectées ».
- (2) La rubrique « produits accessoires » correspond au produit de la sous-location de l'immeuble Sébastopol.
- (3) Les virements de la 2^e section (c'est-à-dire de la section équipement) correspondent à des heures ordinateur qu'il a été jugé plus conforme à la réalité d'inscrire dans la section de fonctionnement (1^{re} section).